

# Portrait des populations chinoises au Canada :

## diversité et résultats socioéconomiques

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel à** infostats@statcan.gc.ca

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Date de diffusion : le 13 février 2026

Catalogue number 89-657-X2026001
ISSN 2371-5014
ISBN 978-0-660-79368-9

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

**Une version HTML est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

# Note aux lecteurs

## Sources des données

La présente analyse a été réalisée principalement à l'aide des données du Recensement de la population de 2021 (questionnaire détaillé). De plus, des données provenant du questionnaire détaillé du Recensement de la population d'années antérieures (de 1996 à 2016) et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ont été utilisées, de même que des données de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020, de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 et de l'Enquête sur la population active.

En 2021 et 2016, un échantillon de 25 % des ménages canadiens a reçu le questionnaire détaillé du recensement, tandis qu'en 2006, 2001 et 1996, 20 % des ménages ont reçu le questionnaire détaillé du recensement. En 2011, 33 % des ménages ont reçu le questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, à participation volontaire.

Le questionnaire détaillé porte sur la population vivant dans des ménages privés (c'est-à-dire qu'il exclut les personnes vivant dans des logements collectifs, comme les établissements de soins infirmiers, les maisons de chambres, les bases militaires ou les prisons). La population cible du portrait lors de l'utilisation des données du recensement était la population des ménages privés dans les logements privés occupés, ce qui signifie que le portrait excluait également les personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada dans le cadre d'affectations gouvernementales, militaires ou diplomatiques.

Le questionnaire détaillé du recensement porte sur les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation), les résidents permanents et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui détiennent un permis de travail ou d'études, ou qui ont demandé le statut de réfugié (par exemple les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les groupes apparentés). Les résidents étrangers, comme les représentants de gouvernements étrangers affectés à une ambassade, à un haut-commissariat ou à une autre mission diplomatique au Canada et les résidents d'un autre pays qui sont en visite temporaire au Canada ne sont pas dénombrés dans le cadre du recensement.

L'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020 porte sur un échantillon de personnes qui ne vivent pas en établissement (c.-à-d. les personnes dans des ménages privés dans des logements privés occupés) et qui sont âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des résidents des territoires et des réserves des Premières Nations.

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022 est une enquête postcensitaire. La population échantillonnée est composée de personnes âgées de 15 ans et plus en date du 11 mai 2021 (le jour du recensement) ayant indiqué avoir des difficultés ou un problème de santé de longue durée en réponse à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021. Dans cet échantillon, la population cible est constituée des personnes qui ont déclaré à l'ECI être limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d'une incapacité. La population cible exclut les personnes vivant dans les logements collectifs ou dans les réserves des Premières Nations.

L'Enquête sur la population active est menée chaque mois. La semaine de référence pour les données sur l'emploi et le chômage est habituellement celle qui contient le 15$^{e}$ jour du mois. L'enquête porte sur un échantillon composé de personnes âgées de 15 ans et plus dont le lieu de résidence habituel est situé au Canada. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans les réserves, les membres à temps plein des Forces armées régulières et les pensionnaires d'établissements (notamment les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux ou d'établissements de soins infirmiers).

## Méthodes

Le présent portrait fournit une analyse descriptive des caractéristiques des populations chinoises du Canada. Les données de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020 font l'objet d'un test de signification statistique en utilisant des intervalles de confiance de 95 %.

## Définitions

**Année d'immigration :** Il s'agit de l'année au cours de laquelle une personne a obtenu la résidence permanente au Canada. Elle peut être différente de l'année de son arrivée au Canada.

**Chine :** Dans le présent portrait, la Chine désigne la République populaire de Chine, à l'exclusion des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao. Cette définition cadre avec la Classification type des pays et des zones d'intérêt 2019 — Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales, utilisée pour classer les lieux de naissance et les lieux des études dans le cadre du Recensement de la population de 2021.

**Genre :** Ce terme fait référence à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme) et comprend les concepts suivants :

- l'identité de genre, qui correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement;
- l'expression de genre, qui désigne la manière dont une personne présente son genre au moyen de son langage corporel, de ses choix esthétiques ou d'accessoires (p. ex. les vêtements, la coiffure et le maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de la mention qui figure sur ses pièces d'identité ou documents juridiques actuels tels que son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps. Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.

La variable « sexe » des années de recensement antérieures à 2021 et la variable « genre » à deux catégories du Recensement de 2021 sont combinées dans cette analyse pour faire des comparaisons historiques. Bien que le sexe et le genre renvoient à deux concepts différents, l'introduction du genre en 2021 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur l'analyse des données et la comparabilité historique, étant donné la petite taille des populations transgenre et non binaire. Pour obtenir plus de renseignements sur les changements apportés aux concepts au fil du temps, veuillez consulter le *Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre, Recensement de la population, 2021*.

Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes comprises dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre. Sauf indication contraire, la catégorie « hommes » comprend les hommes, les garçons et certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « femmes » comprend les femmes, les filles et certaines personnes non binaires.

**Immigrant :** Ce terme désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou un résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe. Dans le Recensement de la population de 2021, le terme « immigrant » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

**Immigrant économique :** Ce terme désigne un immigrant qui a été sélectionné pour sa capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à sa capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer son propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

**Immigrant parrainé par la famille :** Ce terme désigne un immigrant qui a été parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui a reçu le statut de résident permanent en raison de son lien, soit comme conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant ou autre lien de parenté avec ce parrain. Les termes « catégorie de la famille » ou « réunification familiale » sont parfois utilisés pour désigner cette catégorie.

**Lieu de naissance :** Ce terme désigne le nom de l'emplacement géographique (dans le présent portrait, le pays ou la zone d'intérêt) où la personne est née. L'emplacement géographique est défini selon les limites géographiques en vigueur au moment de la collecte de données, et non pas les limites géographiques au moment de la naissance.

**Lieu des études :** Ce terme désigne le pays de l'établissement d'enseignement où une personne a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade. Il s'agit du lieu où se trouve l'établissement d'enseignement ayant décerné le certificat, le diplôme ou le grade, et non du lieu où se trouvait la personne lorsqu'elle l'a obtenu ou lorsqu'elle fréquentait l'établissement.

**Né au Canada :** Dans le présent portrait, ce terme désigne les personnes nées au Canada, quel que soit leur statut d'immigrant. Certains non-immigrants sont nés à l'extérieur du Canada (par exemple les enfants de citoyens canadiens qui vivaient à l'étranger ou étaient en voyage lorsque leur enfant est né) et un petit nombre d'immigrants sont nés au Canada (par exemple les enfants de membres du personnel diplomatique étranger).

**Niveau de scolarité :** Le « niveau de scolarité » et le « plus haut niveau de scolarité » désignent le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès, selon la classification du plus haut certificat, diplôme ou grade. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, diplôme d'une école de métiers, diplôme collégial ou diplôme universitaire) est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question.

**Origine ethnique ou culturelle :** Ce terme désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de la personne. Les ancêtres peuvent avoir des origines autochtones, des origines qui font référence à différents pays ou d'autres origines qui peuvent ne pas référer à un pays. Souvent désignées comme les « racines » ancestrales, les origines ethniques ou culturelles d'une personne ne doivent pas être confondues avec la citoyenneté, la nationalité, la langue ou le lieu de naissance.

**Population non racisée et non autochtone :** Dans le présent portrait, la population non racisée et non autochtone est définie comme les personnes n'ayant pas été classées dans la catégorie des minorités visibles au moyen de la variable « minorité visible »; n'ayant pas été classées dans la catégorie « Blanc et Arabe », « Blanc et Latino-Américain » ou « Blanc et Asiatique occidental » à l'aide de la variable « groupe de population »; et n'ayant pas déclaré être membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuit dans la question sur l'identité autochtone. Contrairement à la définition normalisée, elle exclut les personnes ayant déclaré être à la fois « arabes et blanches », à la fois « latino-américaines et blanches » ou à la fois « asiatiques occidentales et blanches ». Pour obtenir plus de renseignements sur les variables « minorité visible » et « groupe de population », veuillez consulter le *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021*.

**Populations chinoises :** Depuis 1996, Statistique Canada utilise la question du recensement sur le groupe de population pour mesurer les populations racisées au moyen du concept de minorité visible, conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le présent portrait utilise la catégorie « Chinois » de la variable de la minorité visible pour établir le dénombrement des populations chinoises au Canada et effectuer des analyses. La catégorie « Chinois » comprend les personnes ayant déclaré « Chinois » ou « Chinois » et « Blanc », ou qui ont fourni des réponses écrites associées à ces catégories. Pour obtenir plus de renseignements sur la dérivation des catégories « Chinois » et d'autres populations racisées, veuillez consulter le *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021.*

**Populations racisées :** Dans le présent portrait, les « populations racisées » ou les « groupes racisés » sont définis comme les personnes classées dans la catégorie « Minorités visibles » (« Sud-Asiatique », « Chinois », « Noir », « Philippin », « Latino-Américain », « Arabe », « Asiatique du Sud-Est », « Asiatique occidental », « Coréen », « Japonais », « Minorités visibles multiples » et « Minorité visible, non inclus ailleurs ») selon la variable « minorité visible » ainsi que celles classées comme « Blanc et Arabe », « Blanc et Latino-Américain » ou « Blanc et Asiatique occidental » selon la variable « groupe de population ». L'inclusion des populations « blanches et arabes », « blanches et latino-américaines » ou « blanches et asiatiques occidentales » au sein des populations racisées s'écarte du concept normalisé des populations racisées. Dans cette analyse, les populations racisées excluent les répondants autochtones. Pour obtenir plus de renseignements sur la dérivation des populations racisées, veuillez consulter le *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021*.

**Principal domaine d'études :** Ce terme désigne la principale discipline ou le principal domaine dans lequel la personne a fait ses études ou reçu sa formation et a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires, selon la Classification des programmes d'enseignement Canada 2021.

**Profession :** Ce terme réfère au genre de travail exécuté dans le cadre d'un emploi, un emploi étant l'ensemble des tâches exécutées par un travailleur ou une travailleuse dans le cadre de ses fonctions. Une profession se définit comme un ensemble d'emplois suffisamment analogues sur le plan du travail exécuté. Dans le Recensement de la population de 2021, les professions sont classées selon la Classification nationale des professions 2021.

**Réfugié :** Ce terme désigne un immigrant ayant obtenu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans son pays d'origine.

**Religion :** Ce terme réfère à l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession, un groupe, un organisme ou à un autre système de croyances ou communauté religieuse. La religion ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation ou à un groupe religieux. Dans le cas des bébés ou des enfants, la religion réfère à la confession ou le groupe religieux précis, le cas échéant, dans lequel ils sont élevés.

**Résident non permanent :** Ce terme désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'études, ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile, personne protégée et groupes apparentés). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens, immigrants reçus ou résidents permanents.

**Statut de génération :** Ce terme indique si la personne ou les parents de la personne sont nés au Canada ou non.

- Le terme « première génération » comprend les personnes nées à l'extérieur du Canada.
- Le terme « deuxième génération » comprend les personnes nées au Canada dont au moins un parent est né à l'extérieur du Canada.
- Le terme « troisième génération ou plus » comprend les personnes nées au Canada dont tous les parents sont nés au Canada.

**Taux d'emploi :** Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, genre, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe au cours d'une semaine de référence donnée, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe. Pour le Recensement de 2021, la semaine de référence était celle du 2 au 8 mai 2021. Le concept d'emploi est applicable à la population âgée de 15 ans et plus. La population occupée comprend les personnes qui avaient un travail rémunéré en tant qu'employés ou travailleurs autonomes; qui faisaient un travail non rémunéré contribuant directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou qui avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail.

**Taux de chômage :** Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, genre, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes dans ce groupe qui étaient en chômage au cours d'une semaine de référence, exprimé en pourcentage de la population active au sein de ce groupe. Pour le Recensement de 2021, la semaine de référence était celle du 2 au 8 mai 2021. Le concept de chômage est applicable à la population âgée de 15 ans et plus. La population en chômage comprend les personnes qui, pendant la semaine de référence, n'avaient pas de travail, mais en avaient cherché un au cours des quatre dernières semaines se terminant par la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler; avaient été mises à pied temporairement à cause de la conjoncture économique et étaient disponibles pour travailler; ou étaient sans travail, devaient commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler. La population active désigne les personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage.

# Table des matières

**Note aux lecteurs** ..... **3**
Sources des données ..... 3
Méthodes ..... 3
Définitions ..... 4
**Introduction** ..... **8**
**Population d'intérêt** ..... **10**
**Sommaire** ..... **10**
Section 1 : Démographie, géographie et immigration ..... 11
Section 2 : Diversité linguistique, ethnoculturelle et religieuse ..... 21
Section 3 : Scolarité et résultats économiques ..... 26
Section 4 : Inclusion sociale et bien-être ..... 37
**Conclusion** ..... **41**
**Références** ..... **43**

# Portrait des populations chinoises au Canada : diversité et résultats socioéconomiques

par **Katherine Wall**

## Introduction

La présente publication, intitulée *Portrait des populations chinoises au Canada : diversité et résultats* socioéconomiques, fait partie d'une série de portraits réalisée par Statistique Canada pour orienter les initiatives dans le cadre de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme[1], qui vise à lutter contre le racisme et la discrimination envers les groupes racisés et les Autochtones. Cet article analytique s'harmonise avec le Plan d'action sur les données désagrégées, une approche pangouvernementale dirigée par Statistique Canada ayant pour but d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données représentatives des divers groupes de population au Canada. Les sujets explorés dans ce portrait ont été façonnés par des consultations informelles et des échanges avec des groupes communautaires chinois ainsi qu'avec des spécialistes partout au Canada. La principale source de données utilisée est le Recensement de la population ainsi que certaines données de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020, de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 et de l'Enquête sur la population active.

Le présent portrait a deux objectifs. Premièrement, il permet de mieux comprendre la diversité des populations chinoises[2] en ce qui concerne leurs antécédents d'immigration et leur pays d'origine, et les liens entre ces facteurs et des caractéristiques comme la langue, la religion, le lieu de résidence et l'âge. Deuxièmement, il décrit leurs résultats socioéconomiques dans des domaines comme la scolarité, l'emploi, les professions, le revenu, le logement et la discrimination. Les portraits constituent de premières étapes importantes dans l'élaboration de décisions politiques inclusives, guidant le processus depuis la conception initiale jusqu'à la mise en œuvre efficace.

Une approche intersectionnelle est utilisée pour explorer les relations entre plusieurs mesures de la diversité (par exemple le lieu de naissance, la période d'immigration, les origines ethniques et culturelles et la religion). Acquérir des connaissances sur la diversité de ces populations en croissance est une étape essentielle afin de mieux comprendre leurs caractéristiques et leurs expériences particulières. Cette compréhension des différences entre les groupes peut orienter les programmes et les services destinés aux populations chinoises au Canada et souligner leurs contributions au pays.

Les principaux lieux de naissance à l'extérieur du Canada analysés dans le présent portrait sont la Chine[3], Hong Kong[4], Taïwan et l'Asie du Sud-Est, car il s'agit des lieux les plus fréquemment déclarés par les populations chinoises au Canada lors du Recensement de 2021. Une analyse détaillée selon le lieu de naissance se trouve à la section 1. L'utilisation de lieux de naissance précis dans le présent portrait correspond à la Classification type des pays et des zones d'intérêt 2019 — Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales, qui a été employée pour classer les lieux de naissance lors du Recensement de la population de 2021.

1. Le présent portrait a été financé par le ministère du Patrimoine canadien, gouvernement du Canada.
2. Dans le présent portrait, les termes « population chinoise », « populations chinoises » et « personnes chinoises » sont utilisés de façon interchangeable pour désigner les personnes chinoises au Canada. Dans la présente publication, la marque du pluriel est souvent utilisée pour le groupe de population chinois (par exemple « les populations chinoises ») en reconnaissance de la pluralité des nationalités et des groupes géographiques que ce groupe de population englobe.
3. Dans le présent portrait, la Chine désigne la République populaire de Chine, à l'exclusion des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao. Cela cadre avec la Classification type des pays et des zones d'intérêt 2019 — Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales, qui a été utilisée pour classer les lieux de naissance et les lieux des études dans le cadre du Recensement de la population de 2021.
4. Le nom complet de Hong Kong est Hong Kong, Région administrative spéciale de Chine.

## Note sur le lieu de naissance

Les questions du Recensement de 2021 sur le lieu de naissance portaient sur la province ou le territoire de naissance pour les personnes nées au Canada, et le pays de naissance pour les personnes nées à l'extérieur du Canada. Le lieu de naissance à l'extérieur du Canada était une réponse écrite, et les répondants étaient invités à répondre « selon les frontières actuelles ». Les réponses pour les lieux de naissance à l'extérieur du Canada ont ensuite été classées en fonction de la Classification type des pays et des zones d'intérêt 2019 — Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales. Étant donné que Hong Kong et Macao sont des régions administratives spéciales de la Chine (mais énumérées séparément dans la Classification type des pays et des zones d'intérêt 2019), il est possible que certains répondants nés dans ces régions aient indiqué la « Chine » comme lieu de naissance.

## Bref historique des personnes chinoises au Canada

Les premières personnes chinoises enregistrées au Canada sont arrivées en 1788, lorsque le capitaine John Meares, un commerçant de fourrures britannique, a accosté sur l'île de Vancouver accompagné de 50 artisans chinois, qui ont contribué à la construction d'un poste de traite (Patrimoine canadien, 2024).

L'immigration chinoise à plus grande échelle a commencé en 1858 lors de la ruée vers l'or de la vallée du Fraser en Colombie-Britannique (Chui, Tran et Flanders, 2005). Victoria était le port d'entrée pour la grande majorité des voyageurs arrivant par bateau et abritait la plus grande population chinoise (ainsi que le premier quartier chinois) au Canada avant l'achèvement du Chemin de fer Canadien Pacifique (Parcs Canada, 2023).

En 1871, la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération canadienne. Peu après, sa nouvelle assemblée législative provinciale a adopté la *Qualification and Registration of Voters Act*, une loi privant les personnes autochtones et chinoises de leur droit de vote (Assemblée législative de la Colombie-Britannique, 2025a). Cette loi a entraîné d'autres répercussions sur le marché du travail, car seuls les électeurs étaient autorisés à travailler dans des domaines comme la pharmacie, le droit et la fonction publique provinciale et municipale (Ville de Vancouver, 2017; Élections Canada, 2021).

Le Recensement de 1881 a permis de dénombrer 4 383 personnes chinoises au Canada, et plus de 99 % d'entre elles vivaient en Colombie-Britannique (Statistique Canada, 1882). Les nouveaux arrivants étaient surtout des hommes, et bon nombre d'entre eux étaient venus travailler à la construction du Chemin de fer Canadien Pacifique, un chantier où les accidents de travail mortels étaient fréquents (Chui, Tran et Flanders, 2005; Patrimoine canadien, 2024). Les possibilités de parrainer l'immigration d'épouses ou d'autres membres de la famille étaient limitées, voire nulles. Selon les données du Recensement de 1911, on comptait 28 hommes chinois par femme chinoise (Chui, Tran et Flanders, 2005).

En 1885, après l'achèvement du Chemin de fer Canadien Pacifique, le gouvernement fédéral a adopté l'*Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise au Canada*, qui visait à limiter l'immigration chinoise en imposant une taxe d'entrée de 50 $ par personne. La taxe d'entrée est portée à 500 $ en 1903, avec des exemptions accordées à certains groupes, comme les commerçants, les diplomates, les touristes et les étudiants (Chui, Tran et Flanders, 2005; Musée canadien de l'immigration du Quai 21, 2025).

La *Loi de l'immigration chinoise* de 1923, connue aussi sous le nom de *Loi d'exclusion des Chinois*, a interdit presque toute immigration chinoise (Assemblée législative de la Colombie-Britannique, 2025b). Moins de 50 immigrants chinois sont entrés au Canada entre l'adoption de cette loi et son abrogation en 1947 (Assemblée législative de la Colombie-Britannique, 2025b). Le nombre de personnes chinoises au Canada a diminué, passant d'environ 47 000 lors du Recensement de la population de 1931 à environ 33 000 lors du Recensement de 1951 (Chui, Tran et Flanders, 2005). Ces restrictions cumulatives ont également perpétué le déséquilibre entre les genres, le Recensement de 1931 dénombrant 12 fois plus d'hommes chinois que de femmes chinoises au Canada (Statistique Canada, 1935).

La *Loi de l'immigration chinoise* a été abrogée en 1947, peu après la Seconde Guerre mondiale (Chui, Tran et Flanders, 2005). Les personnes chinoises ont obtenu le droit de vote aux élections provinciales de la Colombie-Britannique en 1947 (Élections Colombie-Britannique, 2025) et aux élections fédérales canadiennes en 1948

(Élections Canada, 2021). L'élimination des restrictions à l'immigration fondées sur la race et la nationalité au cours des années 1960 et leur remplacement par un système de points axé sur le niveau de scolarité et les compétences ont fait augmenter l'immigration en provenance d'Asie et d'autres régions du monde (Chui, Tran et Flanders, 2005; Statistique Canada, 2016).

L'immigration de Hong Kong au Canada s'est intensifiée après l'officialisation de l'accord de 1985 entre le Royaume-Uni et la Chine concernant la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997 (Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, 2021). Selon les données des recensements de 1991 et de 1996, Hong Kong était le pays de naissance le plus courant parmi les immigrants récents au Canada (Statistique Canada, 2008). Cependant, selon le Recensement de 2021, la plupart des personnes chinoises ayant immigré au Canada depuis 2000 provenaient de la Chine.

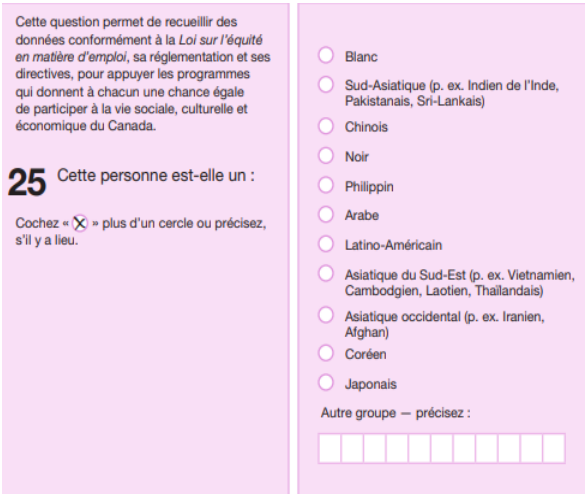
## Population d'intérêt

Dans le présent portrait, les populations chinoises ont été définies et mesurées à l'aide de la question sur le groupe de population dans le cadre du Recensement de la population. Depuis le Recensement de 1996, « Chinois » fait partie des groupes de population figurant dans le questionnaire du recensement, conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à ses règlements. Les répondants peuvent indiquer un ou plusieurs groupes de population, ou préciser un autre groupe[5].

Le présent portrait comprend les répondants qui ont sélectionné uniquement la catégorie « Chinois » ou qui ont fourni une réponse écrite correspondant uniquement à cette catégorie (comme « Chinois » ou « Han »[6]), ou les deux, ainsi que ceux qui ont sélectionné l'une ou l'autre de ces options en combinaison avec la catégorie « Blanc » ou une réponse écrite associée à « Blanc ». Cette classification correspond aux définitions et méthodes normalisées relatives au concept de « minorité visible » aux fins de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Les personnes ayant déclaré être d'origine chinoise en plus d'appartenir à un ou plusieurs autres groupes racisés sont analysées séparément de la population d'intérêt dans un encadré.

**Figure 1**
**Question 25, 2021 questionnaire 2A-L du Recensement de la population de 2021**




**Source :** Statistique Canada, questionnaire 2A-L du Recensement de la population de 2021.

## Sommaire

- La taille des populations chinoises au Canada a doublé de 1996 à 2021 pour atteindre 1,7 million de personnes, soit 4,7 % de l'ensemble de la population canadienne. Selon les plus récentes projections démographiques, d'ici 2041, les populations chinoises pourraient compter de 2,6 millions à 3,5 millions de personnes, ce qui représenterait de 6,1 % à 6,7 % de l'ensemble de la population canadienne.
- Parmi les personnes chinoises au Canada, près de la moitié d'entre elles (47,8 %) sont nées en Chine, plus du quart (28,4 %) sont nées au Canada, 12,8 % sont nées à Hong Kong, 4,1 % sont nées à Taïwan, 4,1 % sont nées en Asie du Sud-Est et 2,8 % sont nées à d'autres endroits.

5. Pour obtenir plus de renseignements sur la question du groupe de population et sa dérivation, veuillez consulter le *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2021*.
6. Les réponses écrites « taiwanais » et « hongkongais » sont également classées dans le groupe de population d'origine chinoise.

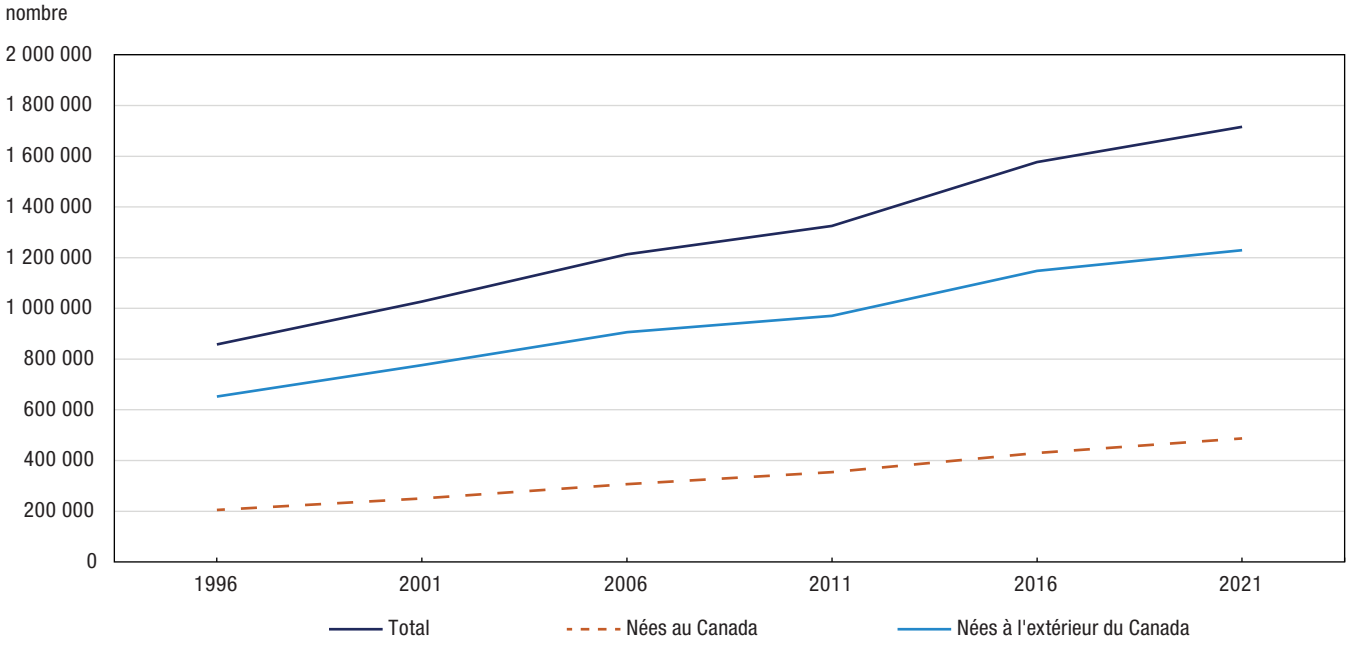
- Selon les données du Recensement de 2021, la majorité des personnes chinoises ayant immigré au Canada de 1970 à 1996 sont nées à Hong Kong (40,1 %), en Asie du Sud-Est (13,0 %) ou à Taïwan (7,1 %). En revanche, la plupart des personnes chinoises ayant immigré au Canada de 1998 à 2021 sont nées en Chine (86,8 %).
- Selon les données du Recensement de 2021, les personnes chinoises ayant immigré au Canada depuis 1980 étaient pour la plupart des immigrants économiques (64,9 %) et des immigrants parrainés par la famille (28,7 %). Cependant, le quart (25,1 %) des immigrants chinois nés en Asie du Sud-Est étaient des réfugiés.
- Presque toutes les personnes chinoises (97,7 %) vivaient dans des régions métropolitaines de recensement (RMR; c.-à-d. des villes de 100 000 personnes ou plus), et plus des deux tiers vivaient dans les RMR de Toronto (39,6 %) et de Vancouver (29,9 %).
- Les personnes chinoises représentaient la majorité de la population de la municipalité de Richmond (54,3 %), située dans la RMR de Vancouver, et près de la moitié (47,9 %) de la population de la municipalité de Markham, dans la RMR de Toronto.
- Les personnes chinoises au Canada étaient le groupe de population le plus susceptible d'indiquer n'avoir aucune religion ou avoir une perspective séculière (71,7 %). Les religions les plus souvent déclarées étaient le christianisme (20,2 %) et le bouddhisme (7,2 %), et plus de 20 % des personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est ou à Taïwan ont mentionné être bouddhistes.
- Plus de 6 personnes chinoises de 25 à 54 ans sur 10 (61,8 %) étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, y compris 40,9 % qui avaient obtenu ce diplôme d'un établissement d'enseignement canadien. À titre de comparaison, 36,6 % de l'ensemble de la population canadienne du même groupe d'âge détenait un baccalauréat ou un grade supérieur.
- En dépit de leur niveau de scolarité élevé, les personnes chinoises affichaient des taux de chômage supérieurs et des taux d'emploi inférieurs à ceux de la population non racisée et non autochtone.
- En 2021, les personnes chinoises titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur étaient moins susceptibles que la population non racisée et non autochtone ayant le même niveau de scolarité d'avoir un emploi correspondant à leur niveau d'études.
- Les personnes chinoises étaient plus susceptibles que la population non racisée et non autochtone de se situer dans les deux déciles inférieurs du revenu après impôt rajusté de la famille économique, mais également plus susceptibles de faire partie du décile supérieur.
- Plus de 8 personnes chinoises sur 10 (84,5 %) vivaient dans des ménages propriétaires de leur logement, ce qui représente une proportion supérieure à celle de tout autre groupe de population.
- Plus de 6 personnes chinoises sur 10 (61,4 %) ont indiqué avoir été victimes de discrimination à un moment donné de 2015 à 2020.
- Les personnes chinoises ayant été victimes de discrimination ont déclaré avoir une moins grande confiance dans les institutions (par exemple le Parlement fédéral, les banques et les grandes corporations) par rapport aux personnes chinoises n'ayant pas fait l'objet de discrimination.
- Les personnes chinoises ont déclaré un plus faible sentiment d'appartenance à leur quartier que le reste de la population, et ce faible sentiment d'appartenance était corrélé à une satisfaction moindre à l'égard de la vie.

## Section 1 : Démographie, géographie et immigration

### La taille des populations chinoises au Canada a doublé de 1996 à 2021

En 2021, les populations chinoises au Canada comptaient 1 715 775 personnes, soit deux fois plus qu'en 1996 (857 370 personnes; graphique 1). Ce taux de croissance sur 25 ans était le deuxième plus faible parmi les groupes racisés après les populations japonaises (dont la taille était 1,5 plus grande en 2021 qu'en 1996). Cependant, en termes absolus, cette augmentation de 858 405 personnes était la troisième plus forte parmi les groupes racisés, après les populations sud-asiatiques et les populations noires.

**Graphique 1**
**Populations chinoises selon le lieu de naissance, Canada, 1996 à 2021**




**Sources :** Statistique Canada, Recensement de la population, 1996, 2001, 2006, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

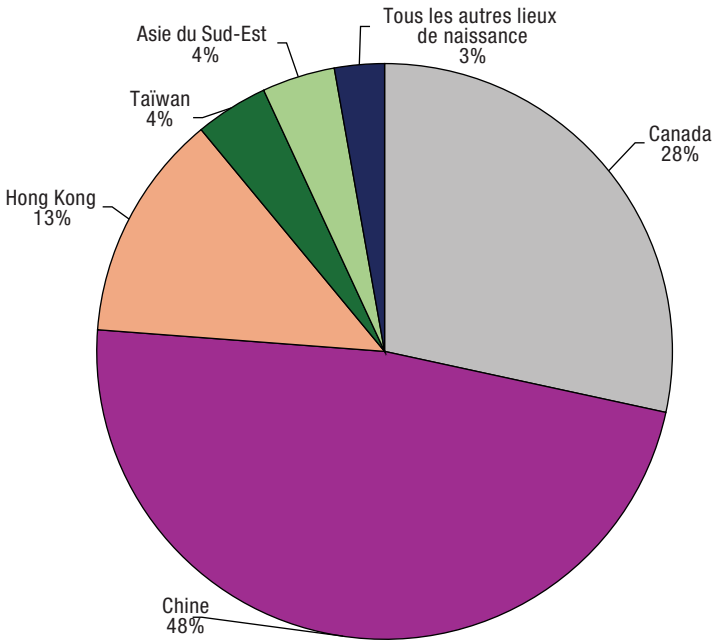
En 1996 et 2001, les populations chinoises constituaient le groupe racisé le plus important au Canada. Depuis 2006, les populations sud-asiatiques forment le plus grand groupe racisé au Canada, et les populations chinoises, le deuxième groupe en importance. En 2021, les populations chinoises représentaient 4,7 % de la population canadienne.

D'après les plus récentes projections démographiques selon le groupe racisé et en examinant les scénarios de croissance faible et de croissance forte, d'ici 2041, les populations chinoises au Canada pourraient compter de 2,6 millions à 3,5 millions de personnes et représenter de 6,1 % à 6 7 % de la population totale.

## Plus du quart des personnes chinoises au Canada sont nées au pays

Près de la moitié des personnes chinoises au Canada (47,8 %; 819 840 personnes) sont nées en Chine et plus du quart (28,4 %; 486 805 personnes) sont nées au Canada. Les autres lieux de naissance les plus courants étaient Hong Kong (12,8 %; 220 450 personnes), l'Asie du Sud-Est (4,1 %; 70 220 personnes) et Taïwan (4,1 %; 69 740 personnes), tandis que 2,8 % (48 730) des personnes chinoises sont nées dans d'autres lieux (graphique 2).

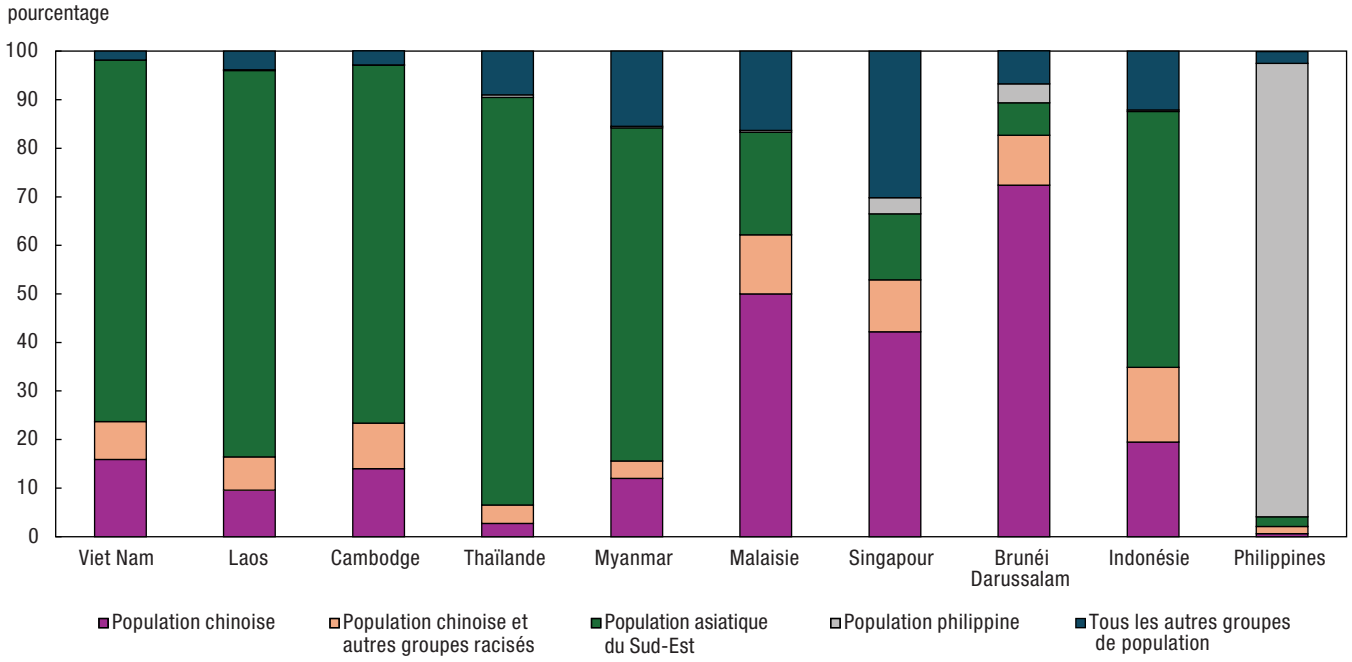
**Graphique 2**
**Populations chinoises selon le lieu de naissance, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le Vietnam était le lieu de naissance le plus courant des personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est; 45,8 % de ces personnes (32 165) y sont nées. D'autres lieux de naissance en Asie du Sud-Est comprenaient la Malaisie (13 650 personnes), Singapour (6 220), les Philippines (4 665), l'Indonésie (3 730), Brunéi Darussalam (3 370) et le Cambodge (3 340). La majorité des personnes au Canada qui sont nées en Malaisie, à Singapour ou au Brunéi Darussalam étaient soit chinoises, soit chinoises et appartenant à un ou plusieurs autres groupes racisés (graphique 3). Parmi les personnes qui ont déclaré être d'origine chinoise en plus d'appartenir à un ou plusieurs autres groupes racisés, la plupart étaient chinoises et philippines (pour les personnes nées aux Philippines) ou chinoises et asiatiques du Sud-Est (pour les personnes nées ailleurs en Asie du Sud-Est).

**Graphique 3**
**Populations nées en Asie du Sud-Est, selon certains groupes de population et le lieu de naissance, Canada, 2021**




**Note :** Le présent graphique omet le Timor-Leste en raison de la petite taille de la population (30 personnes au Canada sont nées au Timor-Leste).
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

D'autres lieux de naissance comptant plus de 1 000 personnes d'origine chinoise au Canada comprenaient les suivants : en Amérique, les États-Unis d'Amérique (9 955 personnes), la Jamaïque (2 755), Trinité-et-Tobago (2 360) et le Guyana (1 520); en Europe, le Royaume-Uni (2 295); en Afrique, Maurice (3 760), l'Afrique du Sud (2 030) et Madagascar (1 025); en Asie, l'Inde (6 135), Macao (5 370) et le Japon (1 045).

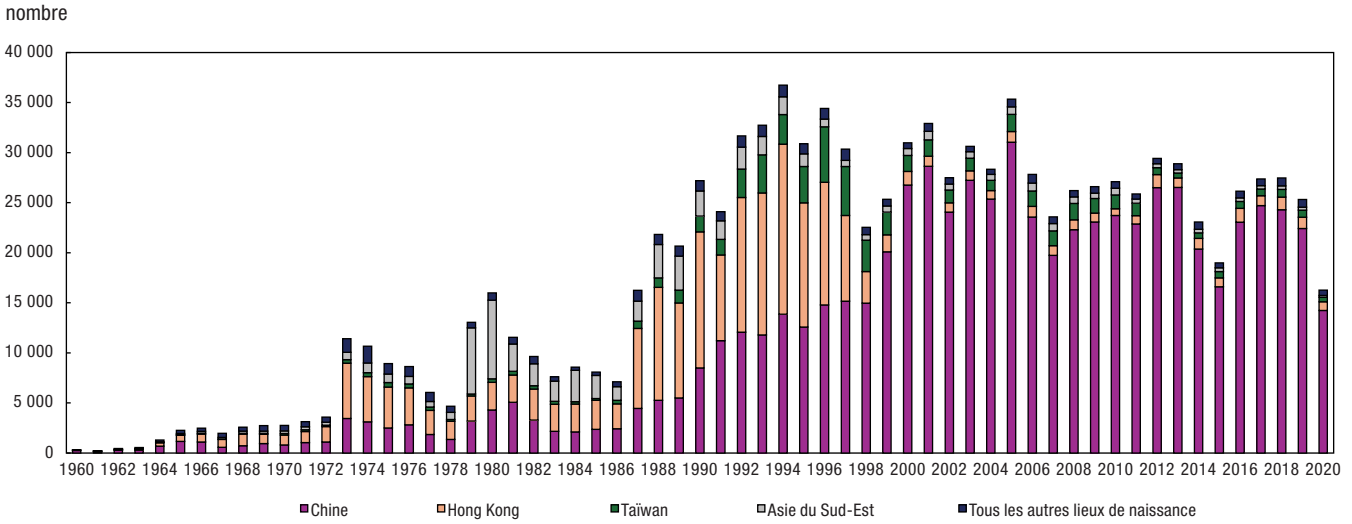
## La majorité des personnes chinoises ayant immigré au Canada entre les années 1970 et le milieu des années 1990 provenaient de Hong Kong, de Taïwan et de l'Asie du Sud-Est, tandis qu'à partir de 1998, elles étaient principalement originaires de la Chine

La présente section examine l'année d'admission des immigrants chinois qui vivaient au Canada en 2021. Elle ne porte pas sur les personnes qui ont immigré au cours de cette période et qui ne vivaient plus au Canada en 2021 (parce qu'elles étaient retournées dans leur pays d'origine, avaient immigré dans un autre pays ou étaient décédées avant 2021).

La majorité des personnes chinoises qui ont immigré de 1970 à 1996 sont nées à Hong Kong (40,1 %), en Asie du Sud-Est (13,0 %) ou à Taïwan (7,1 %). En revanche, 86,8 % des personnes chinoises qui ont immigré de 1998 à 2021 sont nées en Chine.

Les années d'admission au Canada les plus courantes chez les personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est étaient 1979 et 1980, le Canada ayant accueilli des réfugiés et d'autres immigrants à la suite de la guerre du Vietnam (Emploi et Immigration Canada, 1982). Les personnes chinoises nées à Hong Kong ont pour la plupart immigré de 1987 à 1997 (graphique 4). Cela correspond à la période comprise entre 1985, lorsque le Royaume-Uni et la Chine ont officialisé l'accord sur la rétrocession de Hong Kong, et 1997, date à laquelle la rétrocession a eu lieu (Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, 2021).

**Graphique 4**
**Immigrants chinois qui ont été admis de 1960 à 2020, selon l'année d'immigration et le lieu de naissance, Canada, 2021**



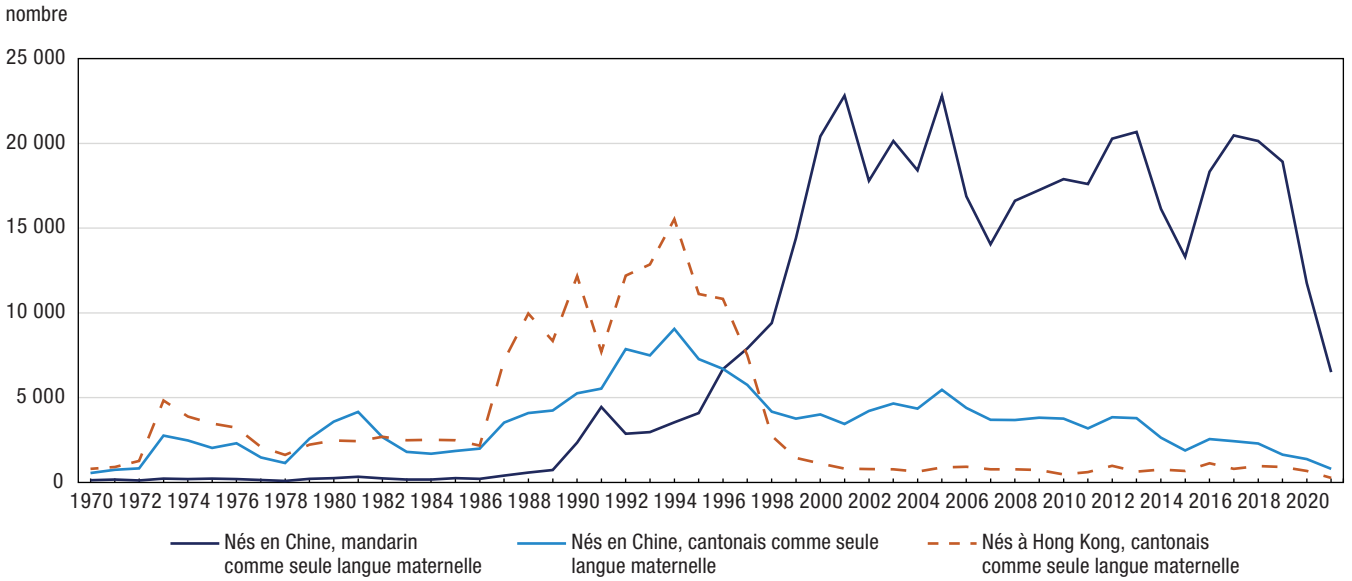

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## La plupart des immigrants chinois nés en Chine qui ont immigré depuis 2000 avaient le mandarin comme langue maternelle

Les tendances en matière d'immigration peuvent être davantage désagrégées selon la langue maternelle. Parmi les personnes chinoises nées en Chine, 65,5 % avaient le mandarin comme seule langue maternelle et 23,9 % avaient le cantonais comme seule langue maternelle, tandis que 86,7 % des personnes chinoises nées à Hong Kong avaient le cantonais comme seule langue maternelle.

Les tendances en matière d'immigration des personnes chinoises nées en Chine dont le cantonais était la seule langue maternelle étaient similaires à celles des personnes chinoises nées à Hong Kong dont le cantonais était la seule langue maternelle : chez ces deux groupes, les années d'immigration les plus courantes se situaient entre 1990 et 1997. En revanche, les années d'immigration les plus fréquentes des personnes chinoises nées en Chine dont le mandarin était la seule langue maternelle ont commencé à partir de 2000 (graphique 5).

**Graphique 5**
**Immigrants chinois qui ont été admis de 1970 à 2021, selon l'année d'immigration, la langue maternelle et lieux de naissance, Canada, 2021**



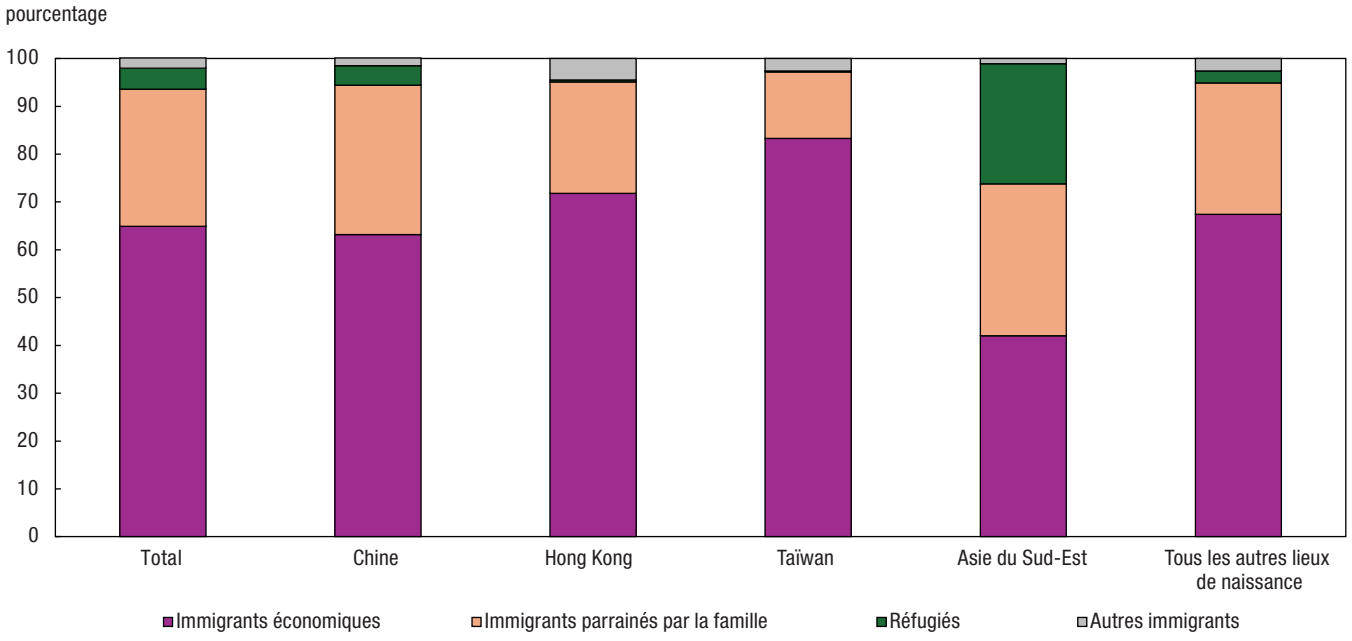

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

De plus, parmi les immigrants chinois nés en Chine, ceux dont le mandarin était la langue maternelle étaient peu nombreux à avoir immigré avant 1990, alors que ceux dont le cantonais était la langue maternelle étaient plus nombreux à avoir immigré avant 1990. Le nombre d'immigrants chinois nés en Chine dont la langue maternelle était le mandarin était plus élevé en 1990 et en 1991 que dans les années précédentes, à la suite des manifestations de la place Tiananmen en 1989 (Affaires mondiales Canada, 2024). Cette vague d'immigration comprenait des résidents temporaires originaires de la Chine qui détenaient un visa de travail, de visiteur ou d'études qui se sont vu accorder la résidence permanente dans le cadre du Programme d'élimination de l'arriéré (Hou et Bonikowska, 2015).

## Les immigrants économiques représentaient la majorité des immigrants chinois admis depuis 1980 qui vivaient au Canada en 2021

Selon les données du Recensement de 2021, près des deux tiers (64,9 %) des personnes chinoises qui ont immigré au Canada de 1980 à 2021 étaient des immigrants économiques, et la plupart des autres immigrants étaient parrainés par la famille (28,7 %; graphique 6).

**Graphique 6**
**Immigrants chinois qui ont été admis de 1980 à 2021, selon la catégorie d'admission et le lieu de naissance, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

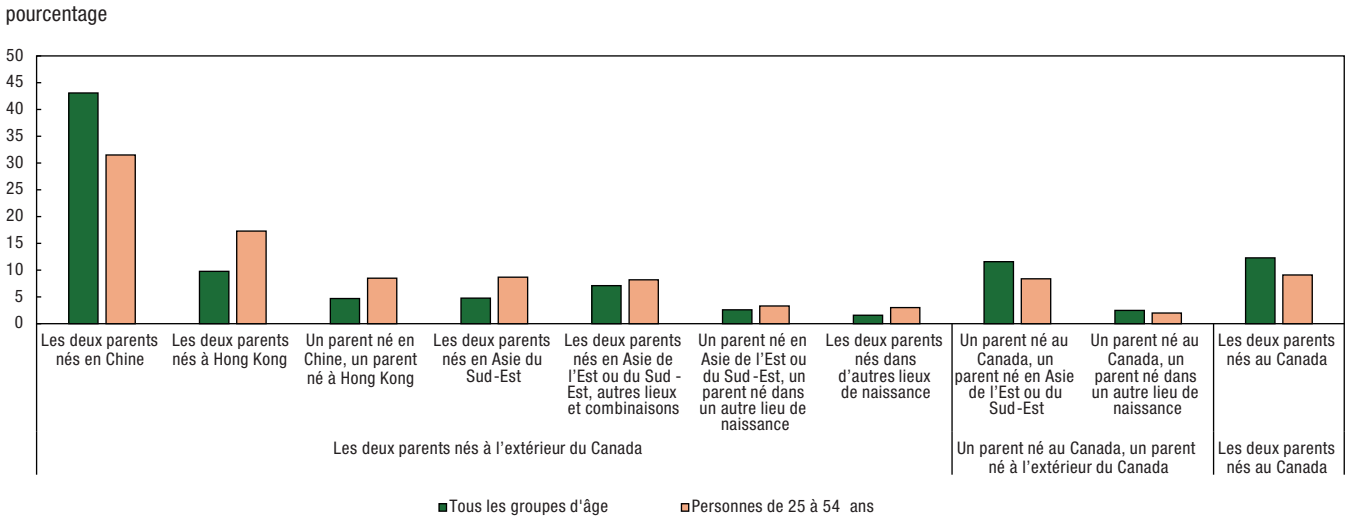
Les immigrants chinois nés en Asie du Sud-Est représentaient l'exception à cette tendance, le quart d'entre eux (25,1 %) étant des réfugiés. La plupart des immigrants chinois nés en Asie du Sud-Est qui ont immigré en 1980 (87,6 %) étaient des réfugiés, par rapport à 14,7 % de ceux qui ont immigré de 1981 à 2021. Comme il a été mentionné à la section précédente, le nombre d'immigrants chinois nés en Asie du Sud-Est était beaucoup plus élevé en 1980 que lors des années subséquentes, ce que l'on attribue à la crise des réfugiés asiatiques du Sud-Est de 1979 et 1980 (Hou, 2020).

## Plus de 4 personnes chinoises nées au Canada sur 10 avaient deux parents nés en Chine

Au total, 71,6 % des personnes chinoises au Canada étaient des immigrants de première génération (nés à l'extérieur du Canada), 24,9 % étaient de deuxième génération (nés au Canada, dont au moins un parent est né à l'extérieur du Canada) et 3,5 % étaient de troisième génération ou plus (nés au Canada, dont les deux parents sont nés au Canada). On comptait 59 660 personnes chinoises de troisième génération ou plus, soit le deuxième plus grand groupe racisé de troisième génération ou plus, après les populations noires (132 770 personnes).

Plus de 4 personnes chinoises nées au Canada sur 10 (43,1 %) avaient des parents qui sont tous deux nés en Chine (graphique 7). Chez les personnes chinoises nées au Canada qui étaient âgées de 25 à 54 ans, cette proportion était plus faible (31,5 %). Cela s'explique par le fait qu'en 2021, les personnes de plus de 25 ans étaient, par définition, nées au milieu des années 1990 ou avant. Si elles étaient nées au Canada, leurs parents devaient être arrivés au Canada au milieu des années 1990 ou avant. Comme mentionné précédemment, la majorité des immigrants chinois arrivés au Canada entre les années 1970 et le milieu des années 1990 provenaient de pays autres que la Chine.

**Graphique 7**
**Population chinoise née au Canada, selon le groupe d'âge et le lieu de naissance des parents, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Ces données sur le lieu de naissance des parents signifient que, dans les analyses sur le niveau de scolarité et l'emploi de la population âgée de 25 à 54 ans, qui sont abordées plus loin dans le présent portrait, environ 7 personnes chinoises nées au Canada sur 10 n'avaient pas leurs deux parents nés en Chine.

## Personnes chinoises appartenant également à d'autres groupes racisés

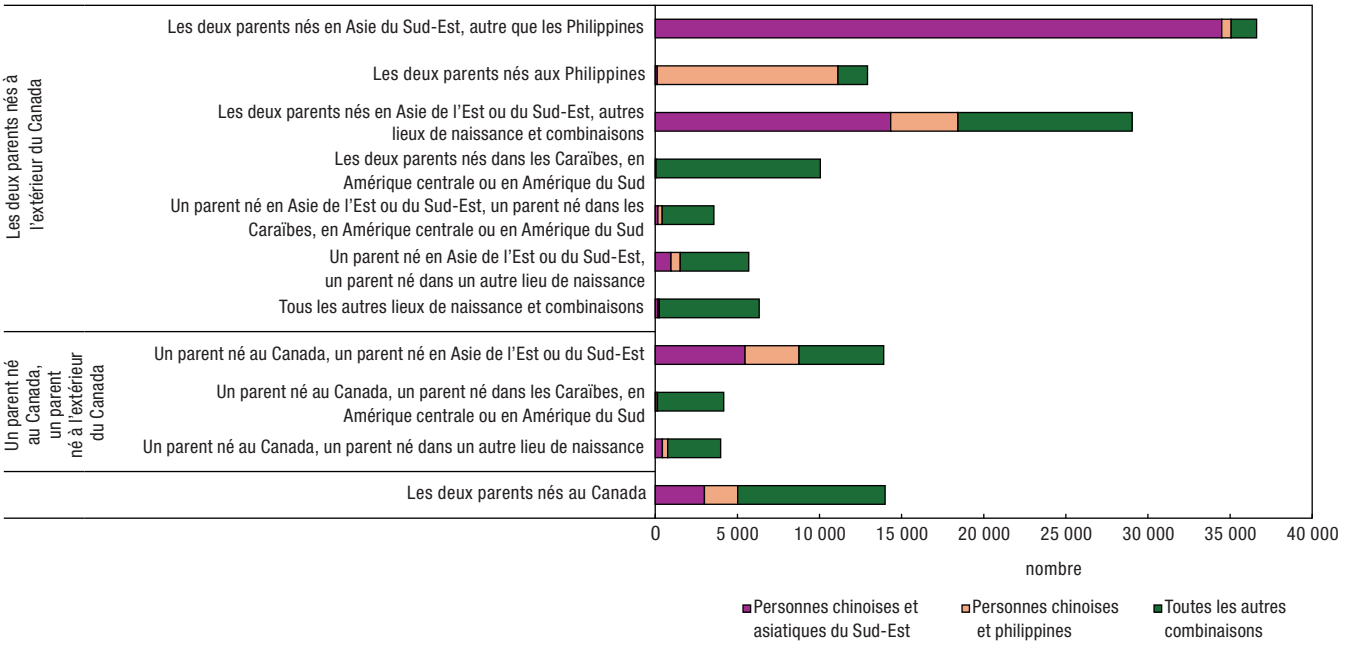
Au Canada, 140 280 personnes ont déclaré être d'origine chinoise en plus d'appartenir à un ou plusieurs autres groupes racisés. Celles-ci représentaient 42,3 % de toutes les personnes au Canada qui appartenaient à plusieurs groupes racisés. Elles constituaient également 7,6 % de l'ensemble des personnes ayant répondu « Chinois » à la question sur le groupe de population.

La majorité des personnes qui ont déclaré être d'origine chinoise en plus d'appartenir à un ou plusieurs autres groupes racisés étaient soit d'origine chinoise et asiatique du Sud-Est (42,2 %; 59 190 personnes), soit d'origine chinoise et philippine (15,9 %; 22 325 personnes). D'autres populations comprenaient les personnes déclarant être à la fois noires et d'origine chinoise (10 645 personnes), d'origine chinoise et sud-asiatique (8 435), d'origine chinoise et japonaise (6 405), d'origine chinoise et coréenne (6 065), d'origine chinoise et latino-américaine (4 690), d'origine chinoise et appartenant à un autre groupe racisé indiqué à l'aide d'une réponse écrite (4 310), d'origine chinoise et asiatique occidentale (1 150) et d'origine chinoise et arabe (1 100). De plus, 15 970 personnes ont déclaré être d'origine chinoise en plus d'appartenir à au moins deux autres groupes racisés : certaines des combinaisons les plus courantes étaient les personnes qui étaient d'origine chinoise, noires et appartenant à au moins un autre groupe asiatique ou arabe (7 730 personnes) et les personnes d'origine chinoise et appartenant à plusieurs autres groupes asiatiques ou arabes et qui n'étaient pas noires ou d'origine latino-américaine (5 390).

Environ la moitié des personnes à la fois d'origine chinoise et asiatique du Sud-Est (49,3 %) ou d'origine chinoise et philippine (51,6 %) étaient nées au Canada, alors que cette proportion s'établissait à plus de 70 % chez les personnes à la fois d'origine chinoise et coréenne, d'origine chinoise et japonaise, d'origine chinoise et asiatique occidentale, et d'origine chinoise et arabe.

Les lieux de naissance des parents variaient grandement d'un groupe à l'autre (graphique 8). La majorité (58,3 %) des personnes d'origine chinoise et asiatique du Sud-Est avaient des parents qui étaient tous deux nés dans des pays d'Asie du Sud-Est autres que les Philippines. Près de la moitié (49,3 %) des personnes d'origine chinoise et philippine avaient des parents qui étaient tous deux nés aux Philippines. Plus des deux tiers (70,0 %) des personnes d'origine chinoise et latino-américaine avaient au moins un parent né dans les Caraïbes ou en Amérique centrale ou en Amérique du Sud, tout comme la majorité (57,2 %) des personnes noires et d'origine chinoise, 31,0 % des personnes d'origine chinoise et appartenant à au moins deux autres groupes racisés et 21,8 % des personnes d'origine chinoise et sud-asiatique.

**Graphique 8**
**Populations chinoises et appartenant à un ou plusieurs autres groupes racisés, selon les groupes racisés et les lieux de naissance des parents, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Plus des deux tiers des personnes chinoises au Canada vivaient à Toronto ou à Vancouver

La plupart des personnes chinoises au Canada vivaient en Ontario (47,8 %) et en Colombie-Britannique (32,1 %), tandis que 9,6 % vivaient en Alberta, 6,7 % au Québec et 3,8 % dans d'autres provinces et territoires. Plus précisément, plus des deux tiers des personnes chinoises au Canada vivaient dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Toronto (39,6 %) et de Vancouver (29,9 %), tandis que 6,0 % vivaient à Montréal, 5,5 % à Calgary, 3,7 % à Edmonton et 2,9 % à Ottawa–Gatineau. Les personnes chinoises représentaient 19,6 % de la population de la RMR de Vancouver et 11,1 % de la population de la RMR de Toronto.

Le lieu de résidence des populations chinoises au Canada variait selon le lieu de naissance et le statut d'immigrant. La répartition géographique des personnes chinoises nées en Chine était similaire à celle de l'ensemble des personnes chinoises : 39,9 % vivaient dans la RMR de Toronto, et 27,4 %, dans la RMR de Vancouver. Les personnes chinoises nées à Hong Kong étaient plus susceptibles de vivre dans ces deux villes : 46,2 % d'entre elles vivaient à Toronto et 35,8 % vivaient à Vancouver. Plus de la moitié (58,1 %) des personnes chinoises nées à Taïwan vivaient à Vancouver. Les personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est étaient plus susceptibles que le reste de la population chinoise de vivre à Calgary (8,4 %) ou à Edmonton (7,9 %).

Dans l'ensemble, 97,7 % des personnes chinoises vivaient dans des RMR (des villes de 100 000 habitants ou plus), tandis que 1,4 % (23 645 personnes) vivaient dans des agglomérations de recensement (AR; des villes de plus de 10 000 habitants, mais de moins de 100 000 habitants) et 0,9 % (15 040 personnes) vivaient ailleurs que dans une RMR ou une AR[7]. Les AR comptant les plus importantes populations chinoises étaient Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard (2 865 personnes), et Brandon, au Manitoba (1 500). La subdivision de recensement (municipalité) située à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR qui comptait la plus importante population chinoise était Whistler, en Colombie-Britannique (250 personnes).

7. Plus précisément, une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Selon les données du cycle de recensement actuel, une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants d'après les données ajustées du cycle de recensement précédent. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants, toujours selon les données du cycle de recensement précédent. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacement du domicile au lieu de travail) établi d'après les données du cycle de recensement précédent sur le lieu de travail.

Richmond, dans la RMR de Vancouver, était la seule subdivision de recensement (SDR) où la majorité de la population était chinoise (54,3 %). Les autres SDR où les personnes chinoises représentaient plus de 20 % de la population étaient Markham (47,9 %) et Richmond Hill (31,9 %) dans la RMR de Toronto, et Metro Vancouver A[8] (38,7 %), Burnaby (33,3 %), la municipalité de Vancouver (25,9 %), Coquitlam (22,2 %) et West Vancouver (20,2 %) dans la RMR de Vancouver. Dans toutes ces SDR, à l'exception de West Vancouver, la majorité de la population globale appartenait à un groupe racisé.

## Les populations chinoises constituaient le seul groupe racisé dont le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus était supérieur au nombre d'enfants de moins de 15 ans

La proportion de personnes âgées chinoises (c.-à-d. de 65 ans ou plus) était la plus élevée parmi les groupes racisés (15,7 %), à l'exception de celle de la population japonaise, qui s'est également chiffrée à 15,7 %. Cependant, cette proportion était inférieure à celle de la population non racisée et non autochtone (22,1 %). De même, la proportion d'enfants chinois de moins de 15 ans (15,2 %) était inférieure à celle de tout autre groupe racisé, bien qu'elle soit supérieure à celle de la population non racisée et non autochtone (14,3 %). Les populations chinoises constituaient le seul groupe racisé dont le nombre de personnes âgées était supérieur au nombre d'enfants.

Les groupes d'âge variaient beaucoup en fonction du lieu de naissance, du statut de génération et des caractéristiques des immigrants. Les personnes âgées chinoises sont presque toutes nées à l'extérieur du Canada (97,3 %). Plus des deux tiers (69,7 %) des personnes âgées chinoises ont immigré au Canada avant l'âge de 55 ans, ce qui signifie qu'elles étaient arrivées au pays en tant que personnes en âge de travailler ou en tant qu'enfants, et qu'elles étaient maintenant à l'âge de la retraite. Une autre proportion de 26,7 % des personnes âgées chinoises avait immigré au Canada à l'âge de 55 ans ou plus; la majorité d'entre elles (84,5 %) étaient des immigrants parrainés par la famille, probablement des personnes dont les enfants avaient immigré au Canada et avaient ensuite parrainé leurs parents. Plus des trois quarts (77,4 %) des personnes chinoises de 15 à 64 ans sont aussi nées à l'extérieur du Canada. En revanche, 81,0 % de la population chinoise de moins de 15 ans est née au Canada.

## Les personnes âgées chinoises étaient beaucoup moins susceptibles de vivre seules que les personnes âgées en général

La proportion de personnes âgées chinoises vivant seules[9] (13,5 %) correspondait à environ la moitié de celle de l'ensemble des personnes âgées au Canada (25,9 %). Les personnes âgées chinoises étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage multigénérationnel (19,5 %) que les personnes âgées en général (6,5 %). Elles étaient aussi plus susceptibles (17,5 %) que les personnes âgées en général (9,7 %) de vivre avec des enfants d'âge adulte sans enfants (que ce soit un couple vivant avec ses enfants d'âge adulte seulement, ou une personne seule vivant avec ses enfants d'âge adulte seulement). Le type de ménage le plus courant était une personne vivant seulement avec un conjoint ou un partenaire (37,4 %), tout comme chez les personnes âgées en général (49,5 %).

Les personnes âgées chinoises nées au Canada étaient plus susceptibles de vivre seules (28,3 %) ou seulement avec un conjoint ou un partenaire (45,8 %), tandis que 3,8 % vivaient dans un ménage multigénérationnel et 10,6 % vivaient avec leurs enfants d'âge adulte sans enfants. En revanche, les personnes âgées chinoises nées en Chine étaient particulièrement susceptibles de vivre dans un ménage multigénérationnel, 27,4 % d'entre elles vivant dans un tel ménage.

## Les femmes représentaient plus de la moitié des populations chinoises au Canada

Les femmes représentaient la majorité des populations chinoises au Canada (52,9 %). Cette tendance était attribuable à la population immigrante : 54,9 % des immigrants chinois étaient des femmes, alors que les

8. La SDR de Metro Vancouver A est principalement composée de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) et de l'University Endowment Lands (Metro Vancouver, 2025).
9. C'est-à-dire qu'elles vivaient dans un ménage composé d'une seule personne. Comme l'analyse du présent portrait exclut les logements collectifs, ce nombre ne comprend pas les personnes âgées vivant dans des résidences pour personnes semi-autonomes ou des établissements de soins de longue durée. Les données du questionnaire abrégé du Recensement de 2021, qui porte sur les logements collectifs tout en comportant un plus petit nombre de questions, ont révélé qu'au sein de la population âgée de 75 ans et plus, 6,4 % des personnes dont la langue maternelle était le cantonais vivaient dans un logement collectif, de même que 9,3 % de celles ayant le mandarin comme langue maternelle, 12,6 % de celles ayant une autre langue chinoise comme langue maternelle, et 15,3 % de l'ensemble de la population âgée de 75 ans et plus (Hou et Ngo, 2021).

proportions de femmes et d'hommes étaient plutôt égales au sein de la population chinoise non immigrante (49,1 % de femmes et 50,9 % d'hommes) et les résidents non permanents chinois (50,8 % de femmes et 49,2 % d'hommes). Plus particulièrement, les femmes représentaient une proportion élevée des immigrants économiques chinois qui étaient des demandeurs secondaires (60,7 %) ainsi que des immigrants parrainés par la famille (63,3 %), tandis que les hommes constituaient la majorité des immigrants économiques chinois qui était des demandeurs principaux (60,0 %) ainsi que des réfugiés (52,4 %).

### Résidents non permanents chinois

Le Recensement de 2021 a permis de dénombrer 109 170 résidents non permanents chinois au Canada en mai 2021, ce qui représente 6,4 % de la population chinoise au pays. La plupart d'entre eux étaient nés en Chine (88,2 %), et plus des trois quarts (75,5 %) avaient de 15 à 34 ans.

Plus de la moitié (56,6 %) des résidents non permanents chinois possédaient un permis d'études, avec ou sans permis de travail, et parmi les résidents non permanents chinois de 15 à 34 ans, cette proportion s'établissait à 63,5 %. Les femmes représentaient un peu moins de la moitié (49,0 %) des résidents non permanents chinois titulaires d'un permis d'études, mais la majorité (54,0 %) de ceux qui détenaient uniquement un permis de travail.

Au total, 36 075 résidents non permanents chinois âgés de 15 ans et plus ont fréquenté l'université à un moment donné de septembre 2020 à mai 2021; 10 930 ont fréquenté un collège, une école de métiers ou un établissement similaire; 7 115 ont fréquenté l'école primaire ou secondaire; et 730 ont fréquenté plusieurs types d'écoles. Le nombre de résidents non permanents chinois qui fréquentaient l'université était plus élevé que pour tout autre groupe racisé. Il en allait de même du nombre de ceux ayant fréquenté l'école primaire ou secondaire. Les personnes chinoises constituaient 26,5 % des résidents non permanents ayant fréquenté l'université et 22,0 % des résidents non permanents ayant fréquenté l'école primaire ou secondaire, alors qu'elles représentaient 8,1 % des résidents non permanents ayant fréquenté un collège, une école de métiers ou un établissement similaire.

Les RMR de résidence les plus courantes des résidents non permanents chinois qui ont fréquenté l'université étaient Toronto (29,6 %), Vancouver (16,4 %), Montréal (7,9 %) et Kitchener–Cambridge–Waterloo (6,4 %). Chez ceux ayant fréquenté un collège, une école de métiers ou un établissement similaire, les RMR de résidence les plus courantes étaient Toronto (28,5 %), Vancouver (22,5 %) et Montréal (15,2 %).

## Section 2 : Diversité linguistique, ethnoculturelle et religieuse

### Les personnes chinoises nées en Chine et à Taïwan parlaient principalement le mandarin, tandis que celles nées à Hong Kong parlaient surtout le cantonais

En 2021, les principales langues parlées régulièrement à la maison par les populations chinoises étaient l'anglais (62,6 %), le mandarin (44,9 %) et le cantonais (33,4 %). L'utilisation du français à la maison était beaucoup moins courante (3,2 %). Dans l'ensemble, 63,8 % des personnes chinoises parlaient une langue officielle (français ou anglais) à la maison et 75,0 % parlaient une langue non officielle. Cela comprenait les personnes chinoises qui parlaient à la fois des langues officielles et non officielles à la maison (38,7 %).

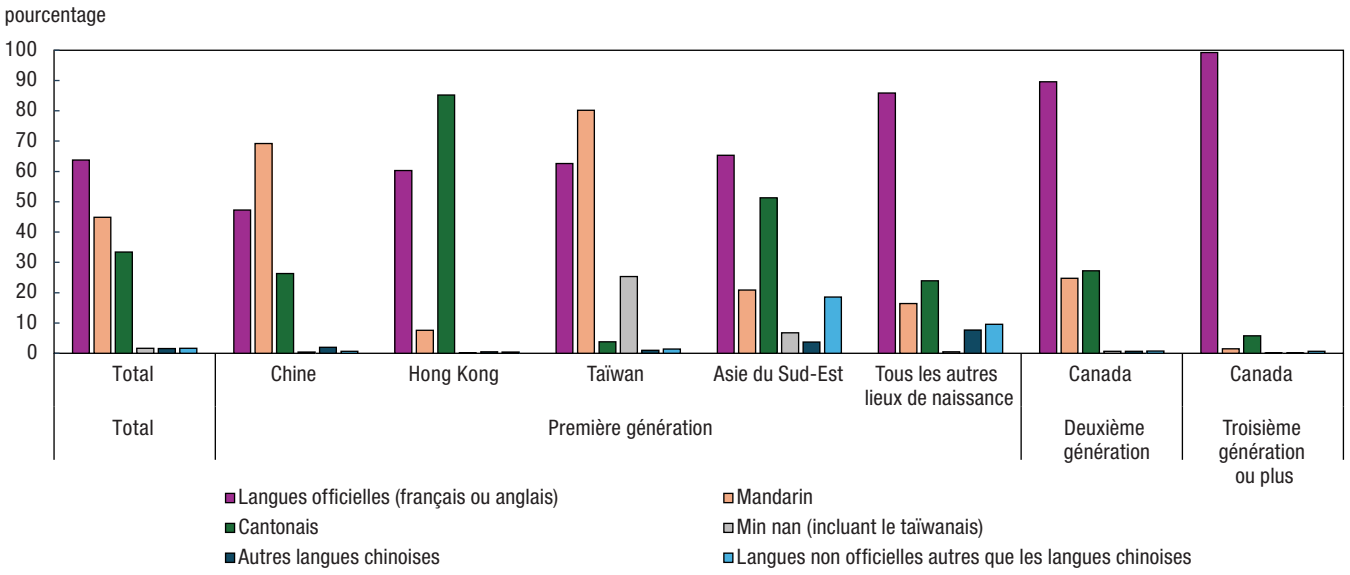
Parmi les personnes chinoises qui vivaient au Québec, environ le tiers (32,9 %) parlaient régulièrement le français à la maison, et plus de la moitié (57,9 %) parlaient le français suffisamment bien pour soutenir une conversation.

Pour ce qui est des langues non officielles parlées à la maison par les populations chinoises, le mandarin était la langue la plus courante chez les personnes chinoises nées à Taïwan (80,2 %) et en Chine (69,2 %), tandis que le cantonais[10] était la langue la plus courante chez les personnes chinoises nées à Hong Kong (85,2 %) et en Asie du Sud-Est (51,3 %; graphique 9). Par ailleurs, des proportions importantes de personnes chinoises parlaient d'autres langues que celles-ci à la maison : le cantonais (26,3 %)[11] chez les personnes nées en Chine; le min nan (25,3 %), qui inclut le taïwanais, le fou-kien et le chaochow (teochow) chez les personnes nées à Taïwan; et le mandarin

10. Le cantonais est également appelé le yue. Les données sur les langues non officielles sont fondées sur les réponses écrites fournies dans le cadre du Recensement de 2021.
11. Comme il a été mentionné précédemment, cela peut comprendre certaines personnes nées à Hong Kong qui ont déclaré la Chine comme lieu de naissance.

(20,9 %) ou des langues non officielles et non chinoises (18,6 %) chez les personnes nées en Asie du Sud-Est. La langue non officielle et non chinoise la plus couramment parlée par les personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est était le vietnamien (11,2 %).

**Graphique 9**
**Populations chinoises selon les langues parlées à la maison, le lieu de naissance et le statut de génération, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

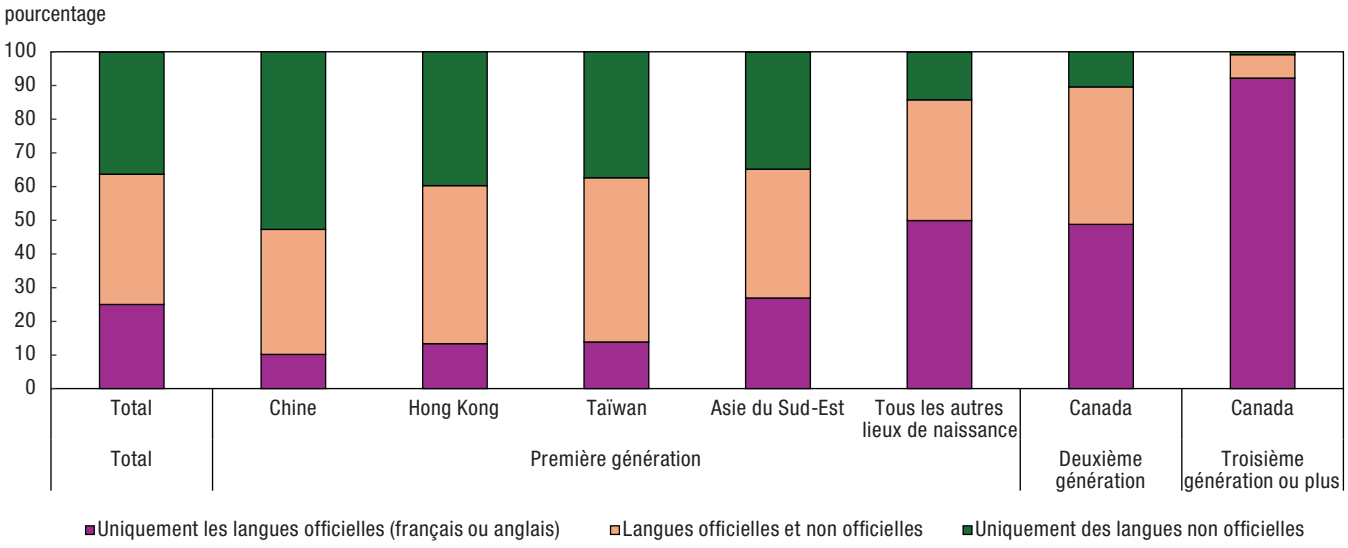
Outre le mandarin, le cantonais et le min nan, les autres langues chinoises parlées à la maison par plus de 2 000 personnes chinoises étaient le wu, y compris le shanghaïen (9 935 personnes) et le hakka (8 535). Les personnes chinoises qui parlaient le hakka à la maison étaient pour la plupart nées à l'extérieur de la Chine, surtout en Asie du Sud (34,4 %) ou en Asie du Sud-Est (20,9 %, y compris 10,8 % nées en Malaisie). Par ailleurs, 8 005 personnes chinoises ont indiqué qu'elles parlaient une langue chinoise à la maison sans préciser laquelle. Les langues non officielles et non chinoises parlées à la maison par plus de 2 000 personnes chinoises comprenaient le vietnamien (8 635 personnes), le japonais (2 810) et l'espagnol (2 635).

## Près de 4 personnes chinoises sur 10 parlaient une langue officielle (français ou anglais) ainsi qu'une autre langue à la maison

Au total, 25,0 % des personnes chinoises parlaient uniquement le français ou l'anglais à la maison; 38,7 % parlaient le français ou l'anglais ainsi qu'une autre langue; et 36,2 % parlaient uniquement des langues autres que le français ou l'anglais.

Les langues parlées à la maison variaient selon le lieu de naissance, la période d'immigration et le statut de génération. Un peu plus de la moitié des personnes chinoises nées en Chine parlaient uniquement des langues autres que le français ou l'anglais à la maison (52,7 %). Cette proportion était plus élevée chez celles ayant immigré de 1980 à 1990 (62,3 %) et plus faible chez celles qui avaient immigré avant 1980 (49,8 %) ainsi que chez les résidents non permanents (43,1 %). En revanche, la proportion des personnes chinoises qui parlaient uniquement des langues autres que le français ou l'anglais à la maison variait de 30 % à 40 % chez celles nées à Hong Kong, à Taïwan ou en Asie du Sud-Est, et s'établissait à 14,1 % chez celles nées ailleurs qu'au Canada (graphique 10).

**Graphique 10**
**Populations chinoises selon la combinaison de langues officielles et non officielles parlées à la maison, le lieu de naissance et le statut de génération, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Près des deux tiers (64,0 %) des personnes chinoises de deuxième génération parlaient une langue chinoise suffisamment bien pour soutenir une conversation, et 50,7 % parlaient une langue chinoise à la maison. Les proportions étaient nettement inférieures chez les personnes chinoises de troisième génération ou plus : 9,4 % connaissaient une langue chinoise et 7,2 % en parlaient une à la maison.

Environ 4 personnes chinoises de première génération sur 5 (81,5 %) parlaient suffisamment bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation. Cette proportion était plus élevée chez les résidents non permanents (92,3 %) que chez les immigrants chinois (80,0 %). Parmi les immigrants chinois ayant immigré avant l'âge de 55 ans, 84,8 % connaissaient une langue officielle, et cette proportion était légèrement plus élevée (87,6 %) chez ceux ayant immigré de 2016 à 2021. Cependant, parmi les immigrants chinois qui ont immigré à l'âge de 55 ans ou plus, moins de 2 personnes sur 10 (18,9 %) ont déclaré connaître une langue officielle lors du Recensement de 2021. Cette proportion était plus faible chez ceux ayant immigré de 2011 à 2021 (12,8 %) que chez ceux ayant immigré avant 2011 (24,8 %).

## La plupart des personnes chinoises ont déclaré l'origine « chinoise » comme unique origine ethnique ou culturelle, tandis que d'autres ont fourni des réponses associées à d'autres lieux de naissance

Plus des trois quarts des personnes chinoises au Canada (78,1 %), telles que définies par la question sur le groupe de population, ont déclaré l'origine chinoise comme unique origine ethnique ou culturelle. Plus précisément, 91,4 % des personnes chinoises nées en Chine ont déclaré cette origine. Cela était également le cas de 76,9 % des personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est, de 71,3 % de celles nées à Hong Kong, de 66,5 % de celles nées au Canada, de 31,0 % de celles nées à Taïwan et de 70,8 % de celles nées à d'autres endroits à l'extérieur du Canada. Les données sur les origines ethniques et culturelles sont fondées sur les réponses écrites.

Parmi les personnes chinoises nées à Taïwan, 51,4 % ont déclaré l'origine « taïwanaise » comme unique origine ethnique ou culturelle, et 11,8 % ont déclaré à la fois l'origine taïwanaise et une autre origine. Chez les personnes chinoises nées à Hong Kong, 17,8 % ont déclaré l'origine « hongkongaise » comme unique origine, tandis que 5,4 % ont déclaré à la fois l'origine hongkongaise et une autre origine. Les répondants qui ont déclaré uniquement l'origine « hongkongaise » étaient souvent des immigrants récents nés à Hong Kong (37,6 % de ceux ayant immigré de 2016 à 2021) et des résidents non permanents nés à Hong Kong (42,4 %).

Dans l'ensemble, 83,7 % des personnes chinoises (environ 1,4 million de personnes) ont déclaré une origine « chinoise », « taïwanaise » ou « hongkongaise » comme unique origine ethnique ou culturelle, alors que 4,3 % ont déclaré une origine « asiatique » comme unique origine ethnique ou culturelle. Un peu moins de 1 personne chinoise sur 10 (9,4 % ou 160 835 personnes) a déclaré avoir des origines ethniques ou culturelles multiples, ce qui représente une proportion inférieure à celle de presque tout autre groupe racisé, à l'exception des personnes coréennes (6,6 %). La plupart de ces personnes ont déclaré à la fois l'origine chinoise (145 700 personnes) et au moins une autre origine, par exemple hongkongaise, canadienne, anglaise, taïwanaise, écossaise ou irlandaise.

## Autres origines ethniques ou culturelles associées à la Chine

Il y avait deux catégories d'origines ethniques ou culturelles autres que « chinoise » qui comptaient une majorité de répondants dont les deux parents sont nés en Chine. Près des trois quarts des personnes qui ont déclaré des origines ethniques ou culturelles ouïgoures (73,4 %) avaient des parents qui sont tous deux nés en Chine, et un peu plus de la moitié de ces personnes (50,3 %) sont elles-mêmes nées en Chine. Plus de la moitié (52,6 %) des personnes ayant déclaré des origines ethniques ou culturelles tibétaines avaient des parents qui sont tous deux nés en Chine.

En général, les personnes ayant déclaré des origines ethniques ou culturelles tibétaines ou ouïgoures n'ont pas répondu « Chinois » à la question sur le groupe de population. Ainsi, la majorité d'entre elles n'appartenaient pas à la principale population d'intérêt du présent portrait. Plus des deux tiers des personnes ayant des origines ethniques ou culturelles tibétaines (69,1 %) ont fourni des réponses écrites à la question sur le groupe de population (principalement « Tibétain »), et ces réponses ont été classées dans la catégorie de groupe de population « Groupe racisé, non inclus ailleurs (n.i.a.) ». Plus des deux tiers des personnes ayant des origines ethniques ou culturelles ouïgoures (67,6 %) ont déclaré appartenir au groupe de population « Asiatique occidental ». Compte tenu des liens de ces deux groupes avec la Chine, des renseignements supplémentaires sur chacun sont fournis ci-dessous.

### Origines ethniques ou culturelles tibétaines

En 2021, 9 350 personnes ont déclaré des origines ethniques ou culturelles tibétaines au Canada. Leurs lieux de naissance les plus courants étaient l'Inde (45,5 %), le Canada (21,0 %), la Chine (16,7 %) et le Népal (13,5 %). Les liens entre leur lieu de naissance et celui de leurs parents étaient complexes. Environ le quart de ces personnes (25,6 %) sont nées en Inde de parents qui sont tous deux nés en Chine, et 8,5 % sont nées au Népal de parents qui sont tous deux nés en Chine. En outre, 16,5 % des personnes sont nées en Chine de parents qui sont tous deux nés en Chine, et 14,9 % sont nées en Inde de parents qui sont tous deux nés en Inde. De plus, 8,0 % des personnes sont nées au Canada de parents qui sont tous deux nés en Inde.

Plus de 9 personnes sur 10 déclarant des origines ethniques ou culturelles tibétaines (90,8 %) étaient bouddhistes. Leurs langues maternelles les plus courantes étaient le tibétain (77,3 %) et l'anglais (24,5 %). Plus des deux tiers (68,7 %) parlaient régulièrement une langue officielle à la maison, habituellement l'anglais (68,0 %). Près des trois quarts (73,9 %) des Tibétains au Canada vivaient dans la RMR de Toronto. Parmi les personnes ayant déclaré des origines ethniques ou culturelles tibétaines qui avaient immigré au Canada de 1980 à 2021, 70,1 % étaient des réfugiés, 20,3 % étaient des immigrants parrainés par la famille et 9,1 % étaient des immigrants économiques.

### Origines ethniques ou culturelles ouïgoures

Au Canada, 2 065 personnes ont déclaré des origines ethniques ou culturelles ouïgoures en 2021. La plupart d'entre elles sont nées soit en Chine (50,4 %), soit au Canada (26,6 %), tandis qu'un plus petit nombre de personnes sont nées au Kazakhstan (9,7 %) ou au Kirghizistan (5,3 %). Environ 6 personnes sur 10 étaient des immigrants (61,3 %), un peu moins de 3 personnes sur 10 étaient des non-immigrants (28,3 %), et 1 personne sur 10 était un résident non permanent (10,2 %). Parmi les personnes ayant déclaré des origines ouïgoures qui avaient immigré au Canada de 1980 à 2021, 42,3 % étaient des immigrants économiques, 36,8 % étaient des réfugiés et 20,6 % étaient des immigrants parrainés par la famille.

Un peu plus des trois quarts (75,8 %) des personnes ayant déclaré des origines ethniques ou culturelles ouïgoures étaient musulmanes. Leurs langues maternelles les plus courantes étaient l'ouïgour (63,7 %), le russe (15,3 %) et l'anglais (14,5 %). Plus des trois quarts d'entre elles (76,3 %) parlaient régulièrement au moins une langue officielle à la maison, y compris 72,6 % qui parlaient l'anglais à la maison et 13,1 % qui parlaient le français à la maison.

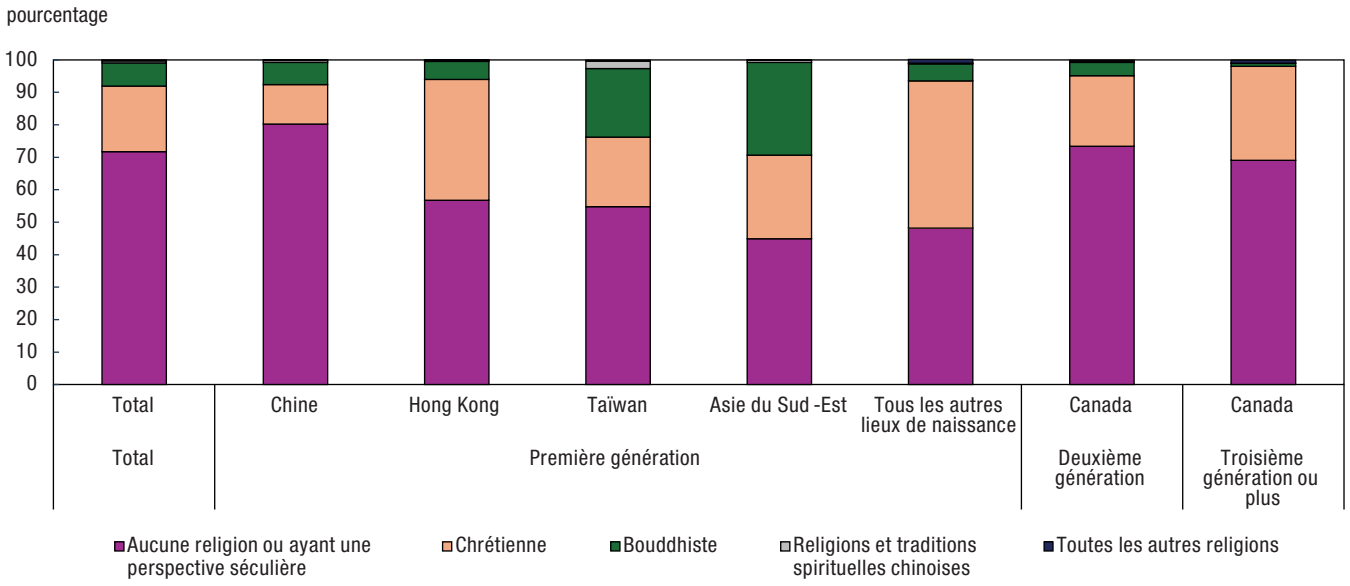
## Plus de 70 % des personnes chinoises n'avaient aucune religion ou avaient une perspective séculière, une proportion supérieure à celle de tout autre groupe racisé

Les populations chinoises étaient plus susceptibles que tout autre groupe de population de n'avoir aucune religion ou d'avoir une perspective séculière (71,7 %). La population japonaise (67,7 %) était le seul autre groupe racisé où la majorité des personnes n'avait aucune religion ou avait une perspective séculière. À titre de comparaison, 34,6 % de l'ensemble de la population canadienne n'avait aucune religion ou avait une perspective séculière.

Comparativement à la plupart des autres groupes racisés et à la population non racisée et non autochtone, les personnes chinoises de troisième génération ou plus (c'est-à-dire les personnes chinoises nées au Canada dont les deux parents sont nés au Canada) étaient moins susceptibles de n'avoir aucune religion ou d'avoir une perspective séculière (69,1 %) que les personnes chinoises de deuxième génération (73,4 %) et de première génération (71,2 %). Le seul autre groupe racisé à présenter cette tendance était encore une fois la population japonaise.

Les religions les plus courantes parmi les populations chinoises au Canada étaient le christianisme (20,2 %) et le bouddhisme (7,2 %), mais la religion variait considérablement selon le lieu de naissance (graphique 11). La proportion des populations chinoises n'ayant aucune religion ou ayant une perspective séculière était la plus élevée parmi les personnes nées en Chine (80,2 %). La proportion de personnes bouddhistes était la plus importante parmi celles nées en Asie du Sud-Est (28,5 %) ou à Taïwan (21,1 %), en particulier dans les pays d'Asie du Sud-Est continentale, comme le Myanmar (55,7 %), le Cambodge (44,1 %), le Vietnam (38,1 %) et le Laos (33,3 %).

**Graphique 11**
**Religion des populations chinoises, selon le lieu de naissance et le statut de génération, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les personnes chrétiennes représentaient 12,2 % de la population chinoise née en Chine et 7,8 % de celle née au Vietnam. En revanche, les personnes chrétiennes constituaient la majorité ou une part importante de la population chinoise née dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est : les Philippines (71,5 %), l'Indonésie (54,4 %), Singapour (48,5 %) et la Malaisie (39,4 %). Plus du tiers des personnes chinoises nées à Hong Kong

(37,2 %) étaient chrétiennes. La majorité des personnes chinoises nées en Afrique (72,3 %), dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud (59,7 %) ou en Asie du Sud (51,9 %) étaient chrétiennes ainsi que plus du quart (28,9 %) de la population chinoise de troisième génération ou plus.

De plus, 0,6 % des personnes chinoises, soit 9 500 personnes, adhéraient à des religions et des traditions spirituelles chinoises (3 440 étaient taoïstes, 1 065 pratiquaient le culte des ancêtres, 885 étaient confucéennes et 4 105 ont déclaré d'autres religions et traditions spirituelles chinoises). Cela était plus courant chez les personnes chinoises nées à Taïwan, dont 1,5 % étaient taoïstes.

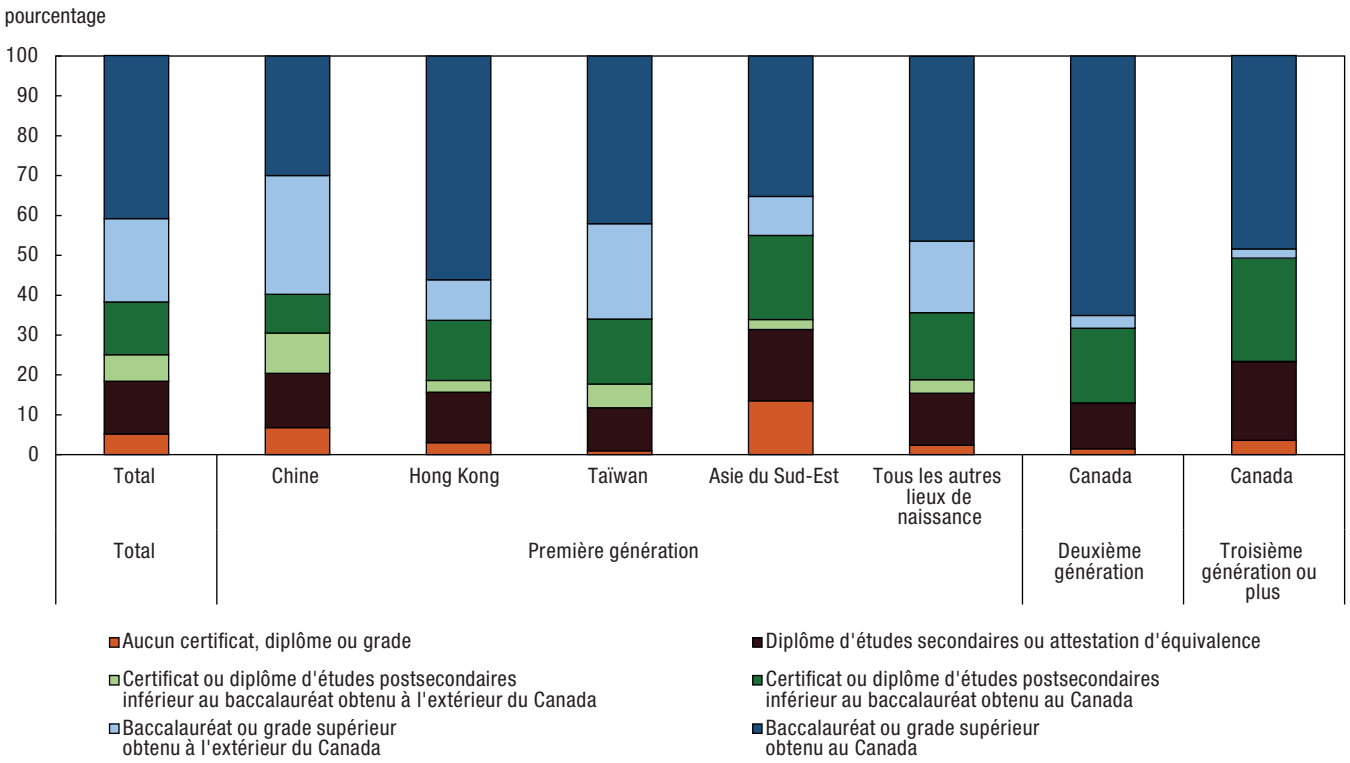
## Section 3 : Scolarité et résultats économiques

### Les populations chinoises avaient un niveau de scolarité élevé

Plus de 6 personnes chinoises sur 10 (61,8 %) de 25 à 54 ans étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, allant de 44,9 % chez les personnes nées en Asie du Sud-Est à environ les deux tiers chez celles nées au Canada (66,7 %), à Hong Kong (66,3 %) et à Taïwan (66,0 %). À titre de comparaison, 36,6 % de l'ensemble de la population canadienne faisant partie de ce groupe d'âge possédait un baccalauréat ou un grade supérieur.

En outre, les personnes chinoises étaient plus susceptibles d'avoir obtenu un baccalauréat ou un grade supérieur au Canada (40,9 %) qu'à l'extérieur du Canada (20,9 %; graphique 12). Cela demeurait vrai au sein de la population chinoise de première génération (les personnes nées à l'extérieur du Canada) : une plus forte proportion de personnes chinoises avaient obtenu un baccalauréat au Canada (35,1 %) qu'à l'extérieur du Canada (25,5 %). Cela n'était pas le cas les personnes nées à l'extérieur du Canada parmi les autres groupes racisés ou la population non racisée et non autochtone.

**Graphique 12**
**Niveau de scolarité et lieu des études des populations chinoises de 25 à 54 ans, selon le lieu de naissance et le statut de génération, Canada, 2021**

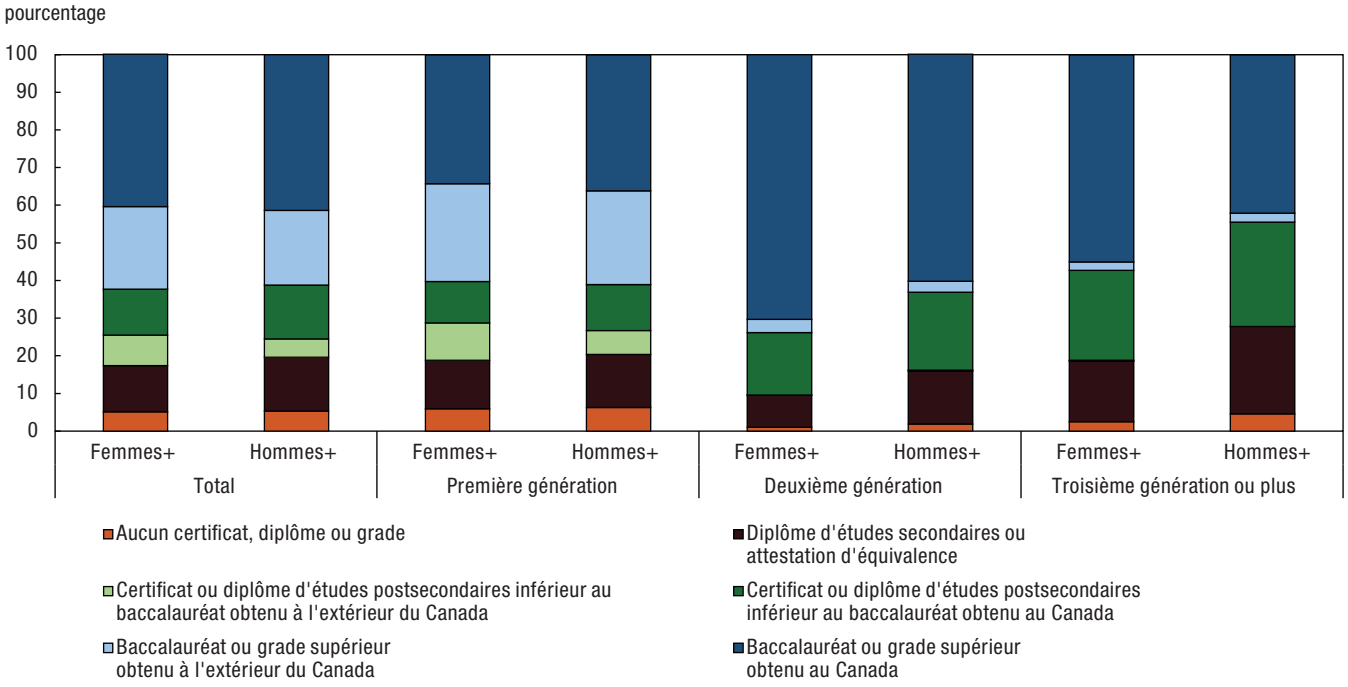



**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

L'un des écarts les plus marqués sur le plan du niveau de scolarité entre les populations chinoises a été observé entre les personnes chinoises de deuxième génération (nées au Canada dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada) et celles de troisième génération ou plus (nées au Canada et dont les deux parents sont nés au Canada). Plus des deux tiers des personnes de deuxième génération étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (68,3 %), par rapport à environ la moitié des personnes de troisième génération ou plus (50,8 %), bien que ce dernier chiffre soit encore près du double de la moyenne canadienne pour les personnes de troisième génération ou plus (26,8 %)[12]. Les personnes chinoises de troisième génération ou plus étaient plus susceptibles que le reste de la population chinoise d'avoir comme plus haut niveau de scolarité, un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat, par exemple un certificat ou un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers (26,0 %), ou un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence (19,7 %).

Le niveau de scolarité des populations chinoises nées au Canada variait également selon le genre (graphique 13). Alors que le niveau de scolarité était essentiellement égal entre les femmes et les hommes dans la population chinoise de première génération, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'obtenir un baccalauréat ou un grade supérieur dans la population de deuxième génération et celle de troisième génération ou plus. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir, comme plus haut niveau de scolarité, un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat ou un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence.

**Graphique 13**
**Niveau de scolarité et lieu des études des populations chinoises de 25 à 54 ans, selon le statut de génération et le genre, Canada, 2021**




**Note :** Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ».
La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

12. Les niveaux de scolarité habituellement élevés des populations immigrantes et de deuxième génération au Canada, par rapport au reste de la population, sont bien documentés. Ces niveaux sont principalement attribués au système d'immigration du Canada, qui sélectionne des personnes très scolarisées, et aux attentes élevées en matière de réussite scolaire des enfants d'immigrants eux-mêmes et de leurs parents (Chen et Hou, 2019; Childs, Finnie et Mueller, 2015; Krahn et Taylor, 2005).

## Les personnes chinoises étaient plus susceptibles que la population non racisée et non autochtone d'étudier dans des domaines comme le génie, l'informatique et la comptabilité

Au sein de la population de 25 à 54 ans détenant un baccalauréat ou un grade supérieur, les proportions de personnes chinoises ayant étudié en génie (14,1 %) ou en mathématiques, en informatique et en sciences de l'information (12,0 %) étaient plus élevées que celles observées dans la population non racisée et non autochtone (dont 7,3 % ont étudié en génie et 3,8 %, en mathématiques, informatique et sciences de l'information). De plus, les femmes chinoises étaient plus susceptibles d'avoir étudié en commerce et administration (30,8 % par rapport à 14,8 % des femmes non racisées et non autochtones), en particulier en comptabilité et services connexes (7,6 % par rapport à 2,6 % des femmes non racisées et non autochtones).

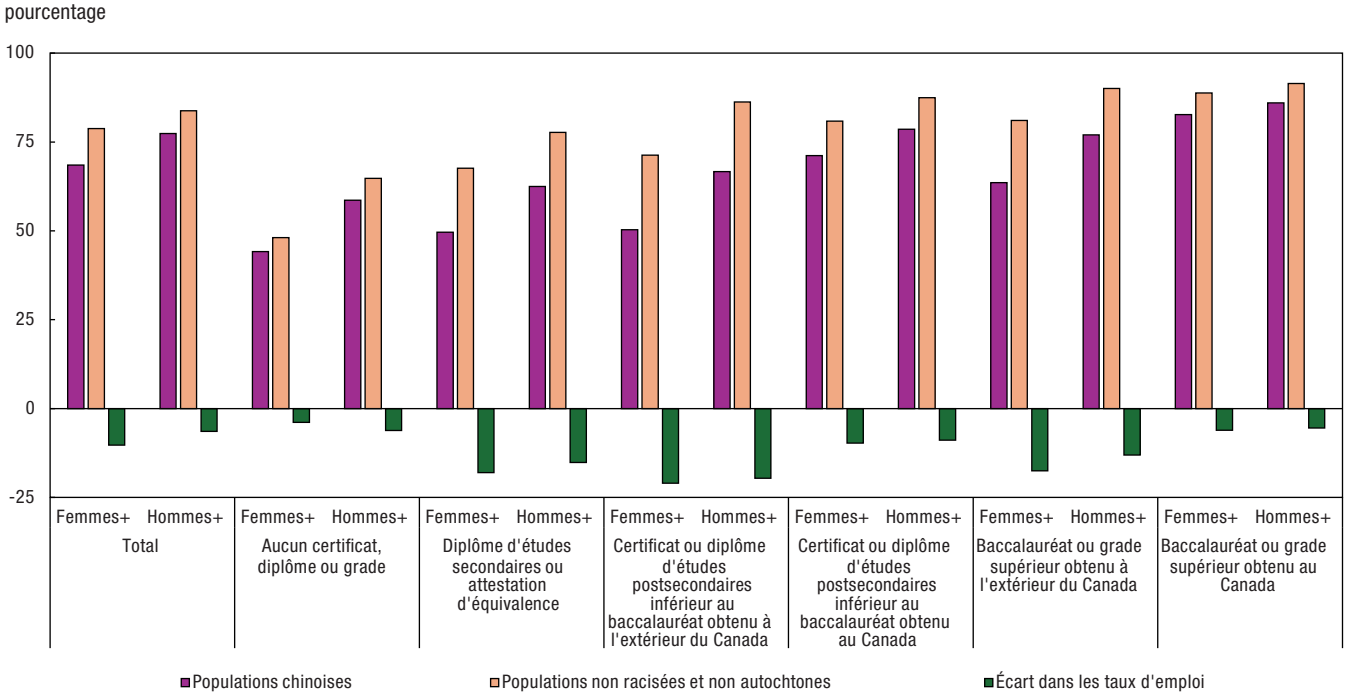
En revanche, les personnes chinoises titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur étaient moins susceptibles que les personnes non racisées et non autochtones d'avoir étudié en éducation et enseignement (3,3 % par rapport à 12,4 %) ou en sciences sociales et de comportements (11,9 % par rapport à 17,3 %). De plus, les femmes chinoises étaient moins susceptibles que les femmes non racisées et non autochtones d'avoir étudié en soins infirmiers (2,4 % par rapport à 6,9 %), et les hommes chinois, moins susceptibles que les hommes non racisés et non autochtones d'avoir étudié en sciences humaines (3,2 % par rapport à 8,0 %).

Les personnes chinoises détenant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat (par exemple un certificat d'études collégiales ou d'une école de métiers) étaient environ deux fois plus susceptibles d'avoir étudié en commerce et administration (36,7 %) que les personnes non racisées et non autochtones (18,3 %). Les femmes chinoises ayant ce niveau de scolarité étaient deux fois moins susceptibles que les femmes non racisées et non autochtones d'avoir étudié en soins de santé (12,8 % par rapport à 25,1 %), et les hommes chinois étaient moins de deux fois moins susceptibles que les hommes non racisés et non autochtones d'avoir étudié en mécanique et réparation, en architecture, en construction et en travail de précision (14,6 % par rapport à 39,0 %).

## Les populations chinoises affichaient des taux de chômage supérieurs à ceux de la population non racisée et non autochtone, quel que soit le niveau de scolarité

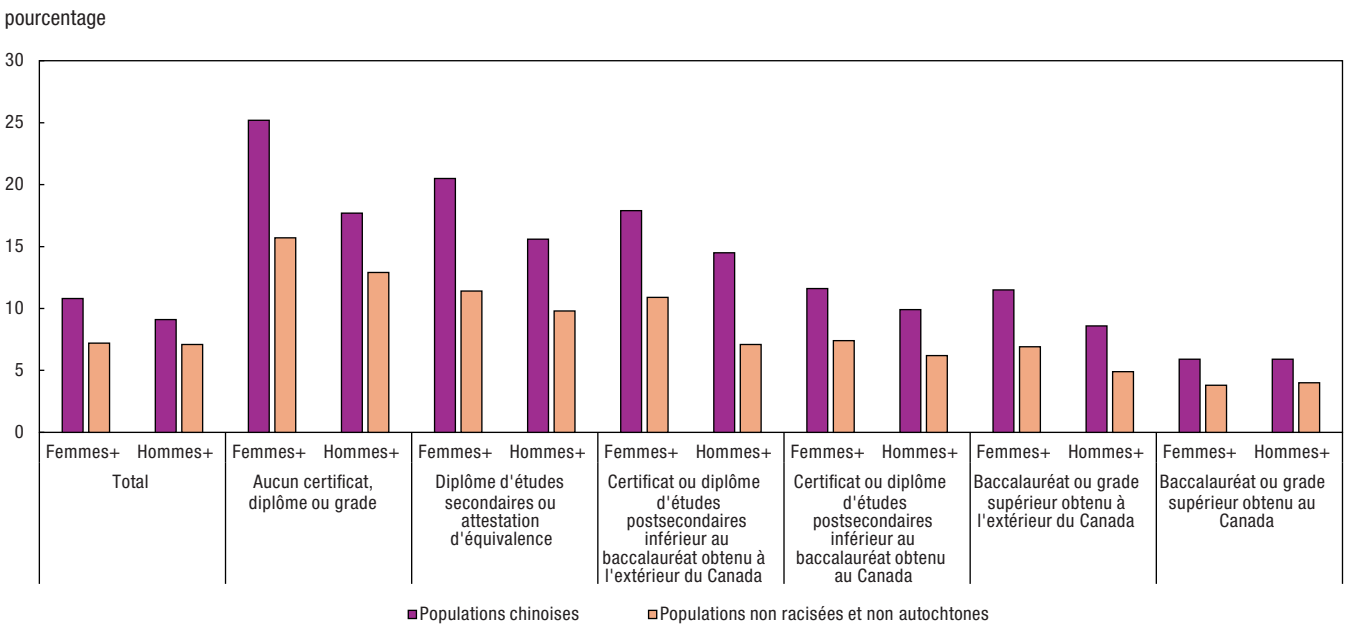
Les données du Recensement de 2021 ont démontré que les personnes chinoises, malgré leur niveau de scolarité élevé et leur forte proportion de titulaires d'un diplôme canadien, affichaient des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage plus élevés que la population non racisée et non autochtone en date de mai 2021. Cela était vrai pour tous les niveaux de scolarité (graphiques 14 et 15).

## Graphique 14
## Taux d'emploi des populations chinoises et des populations non racisées et non autochtones de 25 à 54 ans, selon le niveau de scolarité, le lieu des études et le genre, Canada, mai 2021




**Note :** Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Graphique 15
## Taux de chômage des populations chinoises et des populations non racisées et non autochtones de 25 à 54 ans, selon le niveau de scolarité, le lieu des études et le genre, Canada, mai 2021




**Note :** Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ».
La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Comme les données du Recensement de 2021 datent de mai 2021, elles pourraient avoir été influencées par les effets continus de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, les données antérieures (du Recensement de 2016) et ultérieures (de l'Enquête sur la population active en 2024) ont également été examinées.

Les résultats du Recensement de 2021 étaient différents de ceux de 2016. Dans le Recensement de 2016, le taux de chômage global des hommes chinois de 25 à 54 ans (6,1 %) était similaire à celui des hommes non racisés et non autochtones (6,2 %), alors qu'en 2021, ce taux était plus élevé (9,1 % des hommes chinois par rapport à 7,1 % des hommes non racisés et non autochtones). De plus, en 2016, les personnes chinoises de 25 à 54 ans n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade affichaient un taux de chômage inférieur (8,1 %) à celui de la population non racisée et non autochtone (11,3 %) ayant le même niveau de scolarité ainsi qu'un taux d'emploi plus élevé (65,0 % par rapport à 62,4 %).

Selon les données de l'Enquête sur la population active qui portaient sur les personnes de 25 à 54 ans, le taux de chômage des femmes chinoises s'établissait à 6,5 % en 2024, par rapport à 3,7 % pour les femmes non racisées[13] et à 5,3 % pour l'ensemble des femmes. Chez les hommes, le taux de chômage était de 6,1 % pour les hommes chinois, de 4,9 % pour les hommes non racisés et de 5,6 % pour l'ensemble des hommes. De même, le taux d'emploi des femmes chinoises (75,8 %) était inférieur à celui des femmes non racisées (83,7 %) et des femmes en général (80,3 %), et le taux d'emploi des hommes chinois (83,9 %) était moins élevé que celui des hommes non racisés (87,3 %) et des hommes en général (86,7 %; Statistique Canada, 2025).

## Les personnes chinoises titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur étaient moins susceptibles que les personnes non racisées et non autochtones d'occuper un emploi qui correspond à leur niveau de scolarité

Au sein de la population de 25 à 54 ans qui travaillait en 2020 ou 2021, environ 4 personnes chinoises sur 10 (41,3 %) travaillaient en tant que professionnels (c.-à-d. qu'elles exerçaient des professions exigeant habituellement un baccalauréat ou un grade supérieur) ou en tant que cadres supérieurs ou spécialisés, par rapport à environ 3 personnes non racisées et non autochtones sur 10 (29,0 %). Ces chiffres s'expliquent par le fait que la population chinoise compte un pourcentage plus élevé de personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur que la population non racisée et non autochtone[14].

Cependant, ce portrait change si l'on compare des personnes ayant un niveau de scolarité similaire. Au sein de la population de 25 à 54 ans ayant travaillé en 2020 ou 2021 et détenant un baccalauréat ou un grade supérieur, 57,4 % des personnes chinoises occupaient des emplois professionnels ou des professions de cadres spécialisés, ce qui représente un taux inférieur à celui des personnes non racisées et non autochtones (65,7 %). Il s'agissait d'un écart de 8,3 points de pourcentage, lequel était plus important chez les femmes chinoises (12,0 points de pourcentage) que chez les hommes chinois (3,7 points de pourcentage).

Pour les hommes, cet écart était attribuable au fait que les hommes chinois titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur obtenu à l'extérieur du Canada étaient moins susceptibles d'occuper des emplois professionnels ou des professions de cadres supérieurs ou spécialisés (50,9 %). Parmi les titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur obtenu au Canada, la proportion d'hommes chinois travaillant en tant que professionnels ou en tant que cadres supérieurs ou spécialisés (64,3 %) était similaire à celle des hommes non racisés et non autochtones (64,7 %).

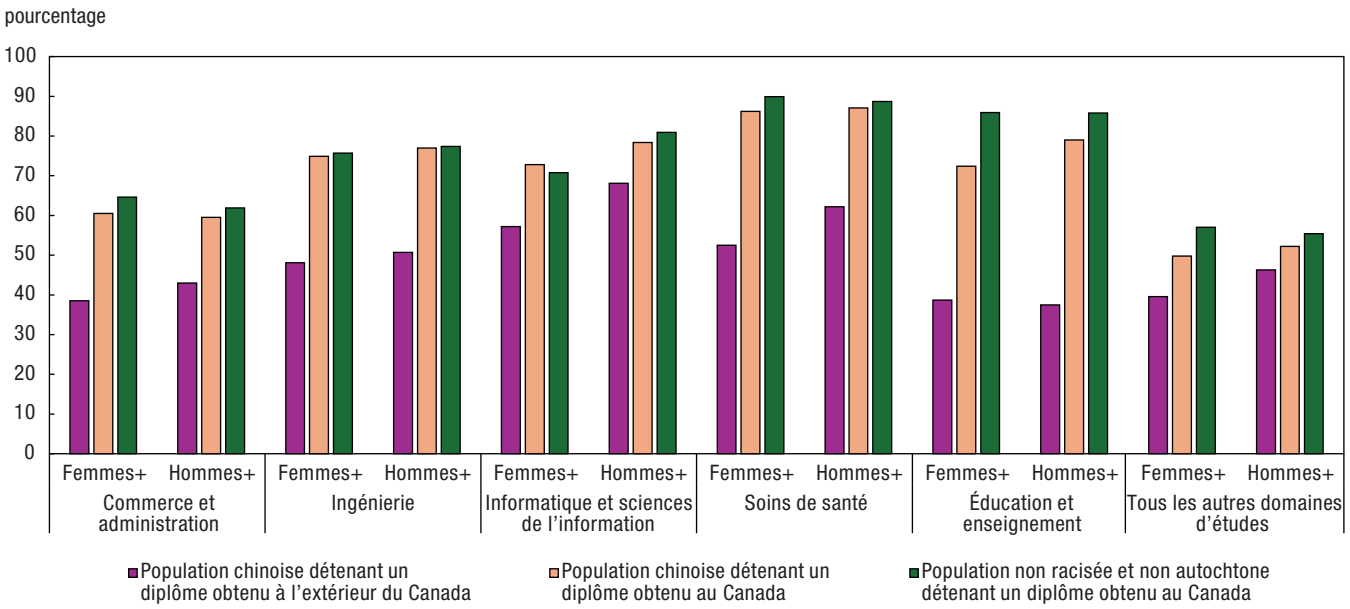
Comparativement aux femmes non racisées et non autochtones qui étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (67,0 %), les femmes chinoises ayant le même niveau de scolarité étaient moins susceptibles d'occuper des emplois professionnels ou des professions de cadres supérieurs ou spécialisés. Cette tendance se maintenait chez les femmes chinoises nées au Canada titulaires d'un diplôme canadien (63,6 %), les femmes chinoises nées à l'extérieur du Canada titulaires d'un diplôme canadien (59,2 %) et les femmes chinoises titulaires d'un diplôme obtenu dans un autre pays (41,3 %).

13. Dans les données de l'Enquête sur la population active, la population non racisée englobe la population autochtone.
14. Les personnes ayant un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat travaillaient rarement en tant que professionnels ou en tant que cadres supérieurs ou spécialisés. La proportion de ces personnes était de 11,6 % pour les populations chinoises et de 10,7 % pour la population non racisée et non autochtone.

## Les écarts en matière de correspondance entre les études et l'emploi entre les populations chinoises et la population non racisée et non autochtone dans un même principal domaine d'études sont largement liés au lieu des études

Dans tous les grands domaines d'études, les personnes chinoises titulaires d'un diplôme obtenu à l'extérieur du Canada étaient moins susceptibles d'occuper des emplois professionnels ou des professions de cadres supérieurs ou spécialisés que les personnes chinoises et les personnes non racisées et non autochtones qui étaient titulaires d'un diplôme obtenu au Canada (graphique 16).

**Graphique 16**
**Proportion de la population chinoise travaillant en tant que professionnels ou cadres supérieurs ou spécialisés, personnes de 25 à 54 ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur qui occupaient un emploi en 2020 ou 2021, selon certaines caractéristiques, Canada, 2021**




**Note :** Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Dans un même domaine d'études, les écarts étaient généralement légers entre les personnes chinoises titulaires d'un diplôme obtenu au Canada et les personnes non racisées et non autochtones titulaires d'un diplôme obtenu au pays. Par exemple, 77,0 % des hommes chinois et 77,4 % des hommes non racisés et non autochtones titulaires d'un diplôme canadien en génie travaillaient en tant que professionnels ou cadres supérieurs ou spécialisés. La même tendance s'appliquait lorsqu'on examinait les professions de façon plus détaillée (non présentée dans le graphique) : 64,9 % des hommes chinois et 64,3 % des hommes non racisés et non autochtones titulaires d'un diplôme canadien en génie travaillaient en tant que professionnels et cadres supérieurs ou spécialisés dans le domaine des sciences naturelles et appliquées et dans des domaines apparentés.

Le principal domaine d'études qui représentait l'exception la plus notable à cette tendance était celui de l'éducation et de l'enseignement. Le fait de travailler en tant que gestionnaire ou professionnel de l'éducation était moins courant chez les femmes chinoises (57,9 %) et les hommes chinois (61,4 %) titulaires d'un diplôme en éducation et enseignement obtenu au Canada que chez les femmes non racisées et non autochtones (77,1 %) ou les hommes non racisés et non autochtones (75,8 %) titulaires d'un diplôme en éducation et enseignement obtenu au Canada. Ces écarts étaient principalement attribuables au fait que les personnes chinoises étaient moins susceptibles de travailler en tant qu'enseignants et directeurs d'école primaire ou secondaire.

Le lieu de naissance jouait un rôle important dans ces écarts. Les personnes chinoises ayant obtenu un diplôme en éducation et en enseignement au Canada qui sont nées à l'extérieur du Canada étaient moins susceptibles de travailler en tant que gestionnaires ou professionnels de l'éducation et de l'enseignement (45,8 %) que les personnes chinoises titulaires d'un tel diplôme qui sont nées au Canada (72,9 %).

## Les personnes chinoises détenant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat étaient moins susceptibles d'exercer des professions étroitement liées à leur domaine d'études que les personnes non racisées et non autochtones

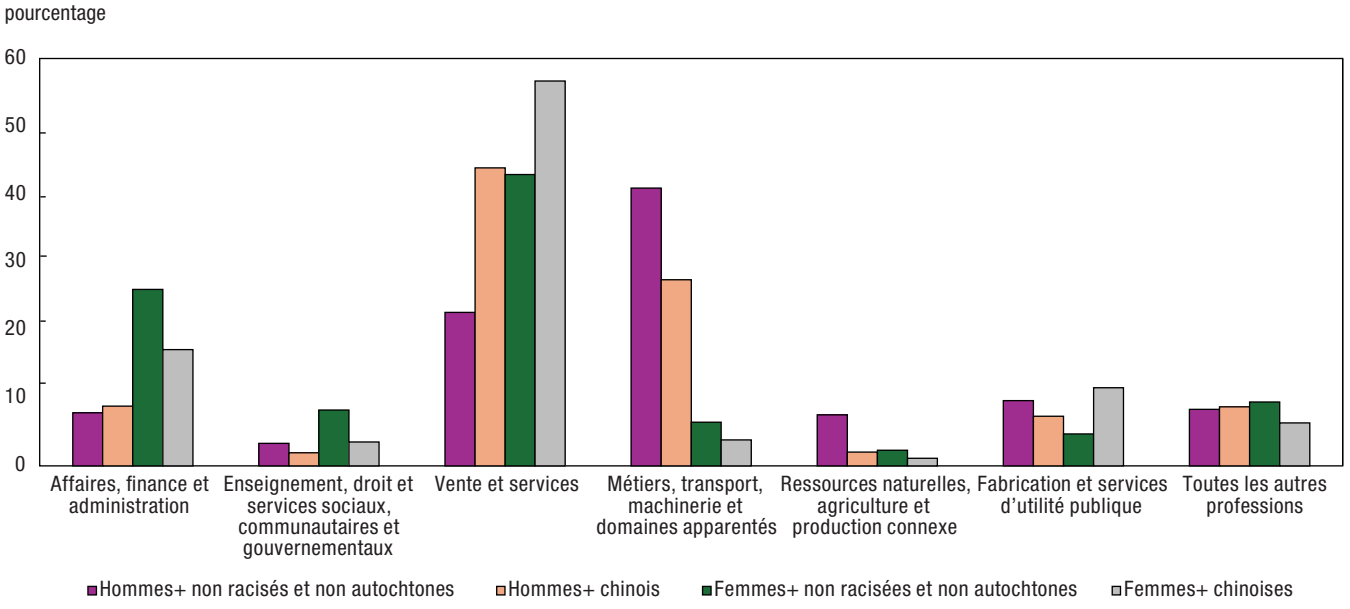
Les femmes chinoises de 25 à 54 ans détenant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat en commerce et en administration et qui travaillaient en 2020 ou 2021 étaient moins susceptibles que les femmes non racisées et non autochtones présentant les mêmes caractéristiques d'exercer des professions dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration (43,0 % par rapport à 56,2 %), et plus susceptibles d'exercer des professions dans le domaine de la vente et des services qui exigeaient, tout au plus, un diplôme d'études secondaires (23,2 % par rapport à 13,2 %).

Les hommes chinois titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat en mécanique et en réparation, en architecture, en construction et en travail de précision étaient moins susceptibles de travailler dans les métiers techniques (45,5 %) que les hommes non racisés et non autochtones possédant les mêmes titres scolaires (57,3 %). Cependant, les hommes chinois détenant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat en technologie du génie étaient légèrement plus susceptibles de travailler dans le domaine des sciences naturelles et appliquées ou dans des domaines apparentés (37,6 %) que les hommes non racisés et non autochtones ayant les mêmes titres scolaires (34,4 %).

## Les personnes chinoises sans diplôme d'études postsecondaires étaient plus susceptibles que les personnes non racisées et non autochtones d'exercer des professions dans le domaine de la vente et des services

Les femmes et les hommes chinois de 25 à 54 ans sans diplôme d'études postsecondaires ayant travaillé en 2020 ou 2021 étaient plus susceptibles que les femmes et les hommes non racisés et non autochtones présentant les mêmes caractéristiques d'exercer des professions dans le domaine de la vente et des services, affichant un écart de 21,3 points de pourcentage chez les hommes et de 13,7 points de pourcentage chez les femmes (graphique 17). En particulier, ils étaient plus susceptibles d'exercer des professions dans les services de restauration, par exemple celles de chefs; de cuisiniers/cuisinières; ou de serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé. Comparativement aux personnes non racisées et non autochtones du même genre, les femmes chinoises sans diplôme d'études postsecondaires étaient moins susceptibles d'exercer des professions dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, et les hommes chinois étaient moins susceptibles de travailler dans les métiers, le transport, la machinerie et les domaines apparentés.

**Graphique 17**
**Profession selon le genre, populations chinoises et populations non racisées et non autochtones de 25 à 54 ans n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires, Canada, 2021**




**Notes :** La catégorie « Toutes les autres professions » comprend les grandes catégories professionnelles « Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures », « Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés », « Secteur de la santé » et « Arts, culture, sports et loisirs ».
Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

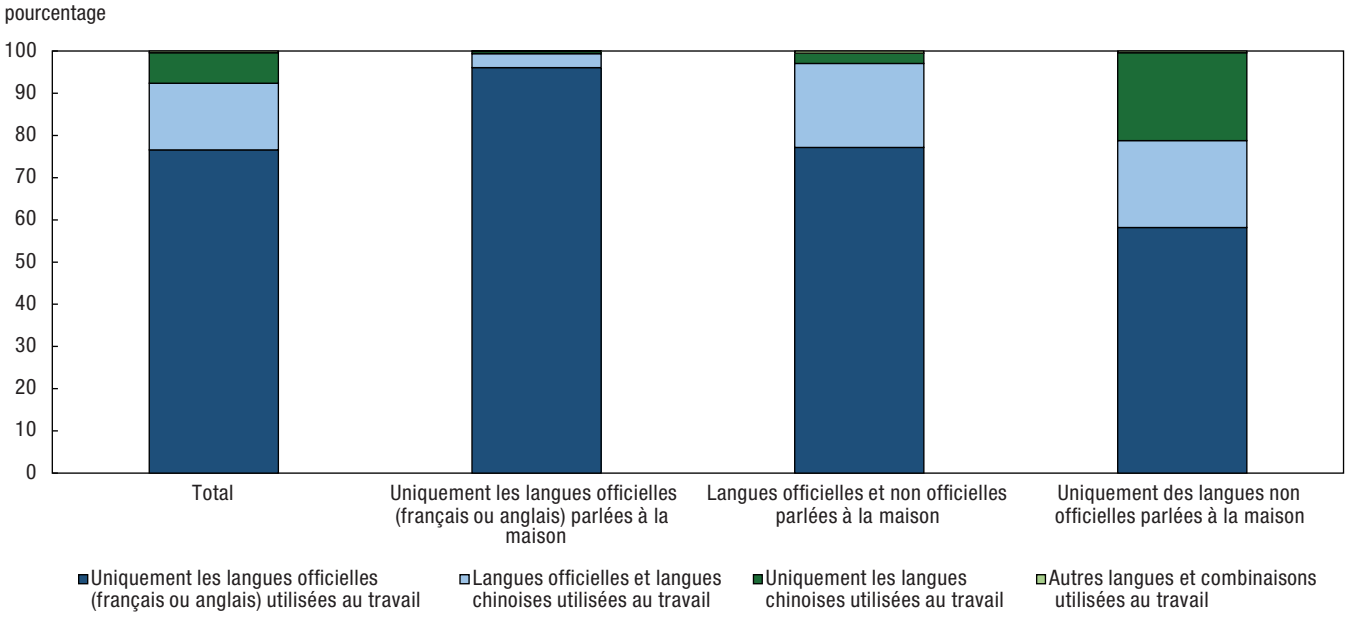
## Plus d'un cinquième des travailleurs chinois utilisaient régulièrement des langues chinoises au travail

Plus de 1 personne chinoise sur 5 âgée de 25 à 54 ans qui avait un emploi en 2020 ou 2021 utilisait régulièrement une langue chinoise au travail : 15,8 % (97 195 personnes) utilisaient des langues chinoises ainsi qu'une langue officielle, et 7,2 % (44 450) utilisaient uniquement des langues chinoises[15].

Les langues parlées à la maison et celles utilisées au travail étaient liées. Parmi les personnes chinoises qui parlaient une langue chinoise et aucune langue officielle à la maison, 20,8 % utilisaient uniquement les langues chinoises au travail et 20,6 % utilisaient les langues chinoises en plus des langues officielles. Parmi les personnes chinoises qui parlaient une langue chinoise et une langue officielle à la maison, 19,9 % utilisaient une langue chinoise et une langue officielle au travail, alors que peu de personnes (2,4 %) utilisaient uniquement les langues chinoises au travail. Presque toutes les personnes chinoises parlant uniquement les langues officielles à la maison (96,1 %) utilisaient aussi uniquement les langues officielles au travail (graphique 18).

15. Les langues chinoises comprennent le gan, le hakka, le hui, le mandarin, le min dong, le min nan (chaochow, teochow, fou-kien, taïwanais), le pu-xian, le wu (shanghaïen), le xiang, le yue (cantonais) et le chinois (non déclaré ailleurs). Ces renseignements sont fondés sur la classification des langues non officielles utilisée dans le cadre du Recensement de 2021.

**Graphique 18**
**Langues utilisées au travail selon les langues parlées à la maison, populations chinoises de 25 à 54 ans qui travaillaient en 2020 ou 2021, Canada, 2021**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les personnes chinoises qui utilisaient uniquement les langues chinoises au travail étaient plus susceptibles d'occuper des postes autres que des postes de gestion, nécessitant généralement tout au plus un diplôme d'études secondaires (40,6 %)[16] que celles utilisant les langues chinoises en plus des langues officielles (27,5 %) ou celles qui utilisaient uniquement les langues officielles (18,8 %) au travail.

Certaines professions présentaient des proportions plus élevées de personnes utilisant les langues chinoises au travail. Par exemple, les personnes chinoises utilisant uniquement les langues chinoises au travail représentaient 41,5 % des personnes chinoises travaillant comme chefs; 27,5 % de celles travaillant comme cuisiniers/cuisinières; et 23,2 % de celles travaillant comme serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé. Un peu moins de la moitié (44,9 %) des personnes chinoises travaillant comme agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier utilisaient les langues chinoises en plus des langues officielles au travail, et il en était de même de 34,8 % des personnes chinoises travaillant comme agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance et de 34,3 % de celles travaillant comme conseillers financiers/conseillères financières. De plus, parmi les personnes chinoises qui étaient des cadres supérieurs, 21,0 % utilisaient des langues chinoises en plus des langues officielles au travail, tandis que 11,1 % utilisaient uniquement les langues chinoises au travail.

16. Cette catégorie comprend les professions dont le niveau de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités est de 4 ou 5 selon la Classification nationale des professions 2021.

## Les personnes chinoises étaient plus susceptibles de se situer dans le décile de revenu supérieur ou inférieur que les personnes non racisées et non autochtones

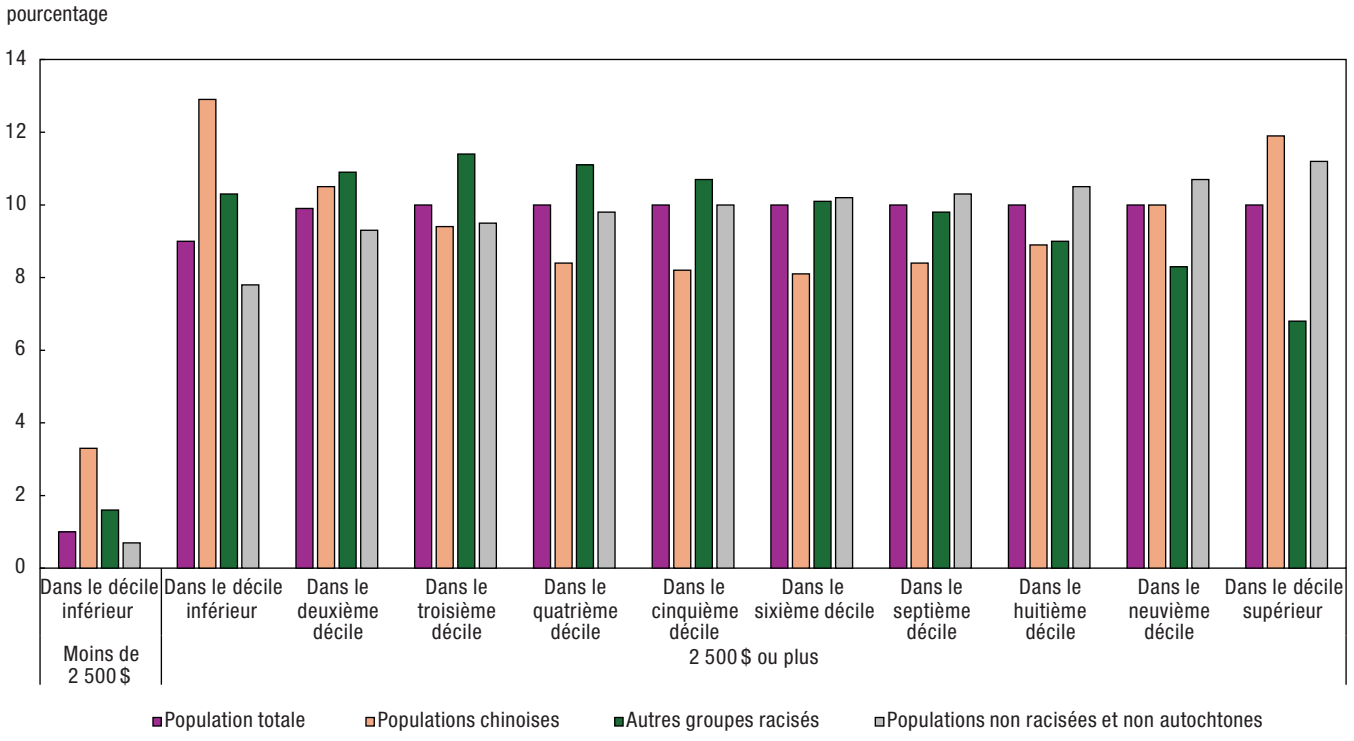
### Revenu après impôt rajusté de la famille économique pour toutes les personnes

Le concept de revenu après impôt rajusté de la famille économique est utilisé dans cette série de portraits pour mesurer le revenu de chaque personne. Dans ce concept de revenu, le revenu d'une personne est mesuré comme le revenu après impôt de sa famille économique (personnes apparentées et vivant dans le même ménage), rajusté en fonction du nombre de personnes dans la famille économique. Le rajustement en fonction de la taille de la famille est attribuable aux économies d'échelle : par exemple, deux personnes vivant ensemble ont généralement des dépenses moins élevées pour des choses comme le logement que deux personnes vivant séparément. Le rajustement en fonction de la taille de la famille est effectué en divisant le revenu après impôt de la famille économique par la racine carrée du nombre de personnes dans la famille économique. Ce rajustement permet d'analyser le revenu de façon comparable entre des groupes de population ayant des tailles de famille différentes.

Le revenu médian après impôt rajusté de la famille économique des personnes chinoises en 2020 était de 49 600 $, soit 92,5 % du revenu médian des personnes non racisées et non autochtones (53 600 $). Cependant, la médiane ne rend pas compte de la variabilité dans la répartition du revenu.

Les populations chinoises comprenaient un nombre supérieur à la moyenne de personnes se situant dans les deux déciles inférieurs du revenu après impôt rajusté de la famille économique (c'est-à-dire les 20 % de la population ayant le plus faible revenu), mais également un nombre supérieur à la moyenne de personnes faisant partie du décile supérieur (soit les 10 % de la population ayant le revenu le plus élevé). Les personnes chinoises étaient comparativement moins susceptibles de toucher un revenu se situant au milieu de la répartition du revenu (graphique 19). Aucun autre groupe de population ne présentait cette tendance quant à la répartition du revenu.

**Graphique 19**
**Répartition du revenu après impôt rajusté de la famille économique, populations chinoises et populations non racisées et non autochtones, Canada, 2020**




**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

La répartition du revenu variait également selon le lieu de naissance. Les revenus se situant dans le décile inférieur étaient plus courants chez les personnes chinoises nées en Chine (22,0 %), à Taïwan (19,9 %) et à Hong Kong (14,9 %) et moins fréquents chez les personnes chinoises nées au Canada (7,8 %). Les revenus se situant dans le décile supérieur étaient plus courants chez les personnes chinoises nées au Canada (16,8 %), à Hong Kong (15,0 %) et en Asie du Sud-Est (12,5 %), alors qu'ils étaient moins fréquents chez les personnes chinoises nées en Chine (8,0 %).

Le graphique montre également que les personnes chinoises au Canada étaient plus susceptibles que les personnes non racisées et non autochtones d'avoir un revenu après impôt rajusté de la famille économique qui était faible ou nul (moins de 2 500 $). Cette population était surtout composée de personnes ayant un revenu de la famille économique allant de 0 $ à 2 499 $, plutôt qu'un revenu négatif[17]. On comptait 50 010 personnes chinoises se trouvant dans cette situation.

Les personnes chinoises dont le revenu se situait entre 0 $ et 2 500 $ appartenaient à différents groupes principaux. Un peu plus de la moitié étaient locataires (53,7 %) et un peu moins de la moitié étaient propriétaires de leur logement (46,3 %). Parmi les locataires, la majorité (54,5 %) était des étudiants qui vivaient seuls ou avec d'autres personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement (par exemple des colocataires). Parmi les propriétaires, la plupart étaient des immigrants (45,9 %) ou des résidents non permanents (43,0 %), et la majorité des propriétaires (80,5 %) étaient âgés de moins de 55 ans et donc moins susceptibles d'être à la retraite. Il est possible qu'il s'agisse de personnes bien nanties, mais touchant un faible revenu, c'est-à-dire qu'elles vivaient de leurs économies[18].

## Les personnes chinoises étaient plus susceptibles d'être propriétaires que tout autre groupe de population

Plus de 8 personnes chinoises sur 10 (84,5 %) appartenaient à des ménages qui étaient propriétaires de leur logement, ce qui représente une proportion supérieure à celle de la population non racisée et non autochtone (75,7 %) et à celle de tout autre groupe racisé (les populations asiatiques du Sud-Est affichaient le deuxième taux le plus élevé, soit 71,9 %). Cette tendance est d'autant plus remarquable, car, comme il a été mentionné précédemment, environ les deux tiers des personnes chinoises vivaient dans les RMR de Toronto et de Vancouver, les deux villes canadiennes où les prix des logements sont les plus élevés. Même la majorité des personnes chinoises de moins de 55 ans qui vivaient seules étaient propriétaires de leur logement (58,5 %); ce n'était le cas pour aucun autre groupe de population.

Par ailleurs, plus de 3 personnes chinoises sur 10 (31,8 %) vivaient dans un ménage propriétaire de leur logement sans hypothèque, une proportion plus élevée que celle de la population non racisée et non autochtone (27,2 %) et de tout autre groupe racisé.

Néanmoins, certaines personnes chinoises ont rencontré des défis en matière de logement. Au sein de la population dont le revenu après impôt rajusté de la famille économique était d'au moins 2 500 $[19], 4 personnes chinoises sur 10 vivant dans un ménage détenant une hypothèque (40,6 %) consacraient 30 % ou plus du revenu total du ménage au logement. Cela représente une proportion plus élevée que pour tout autre groupe racisé, à l'exception des personnes asiatiques occidentales (44,6 %), et bien supérieure à la proportion de 12,4 % observée dans la population non racisée et non autochtone. De plus, ces données proviennent du Recensement de 2021, avant les hausses des taux d'intérêt de 2022 et 2023, et sont donc susceptibles de sous-estimer les coûts actuels du logement.

17. Une personne peut avoir un revenu négatif (inférieur à 0 $) si elle est travailleuse autonome et que son entreprise enregistre des pertes. On comptait 7 095 personnes chinoises ayant un revenu négatif.
18. Pour obtenir plus de renseignements, voir Gellatly et Morissette (2019).
19. Les personnes dont le revenu était inférieur à ce niveau ont été exclues, car selon l'analyse du revenu présentée dans la section précédente, il était probable qu'elles comprennent certaines familles bien nanties, mais ayant un faible revenu.

## Section 4 : Inclusion sociale et bien-être

### Une personne chinoise sur six avait une incapacité

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022, environ une personne chinoise sur six avait une incapacité (16,4 %). L'Enquête canadienne sur l'incapacité utilise un modèle social de l'incapacité, selon lequel l'incapacité résulte de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles auxquels elle fait face dans son environnement, y compris les obstacles sociaux et physiques qui compliquent la vie quotidienne. Selon cette conception, l'incapacité est liée à l'inclusion sociale et pas uniquement à la santé (Pianosi et coll., 2023).

Les personnes plus âgées étaient davantage susceptibles d'avoir une incapacité : 27,0 % des personnes chinoises de 55 ans et plus avaient une incapacité, par rapport à 11,1 % des personnes chinoises de 15 à 54 ans. Dans l'ensemble de la population canadienne, 35,9 % des personnes de 55 ans et plus avaient une incapacité, de même que 21,5 % des personnes de 15 à 54 ans.

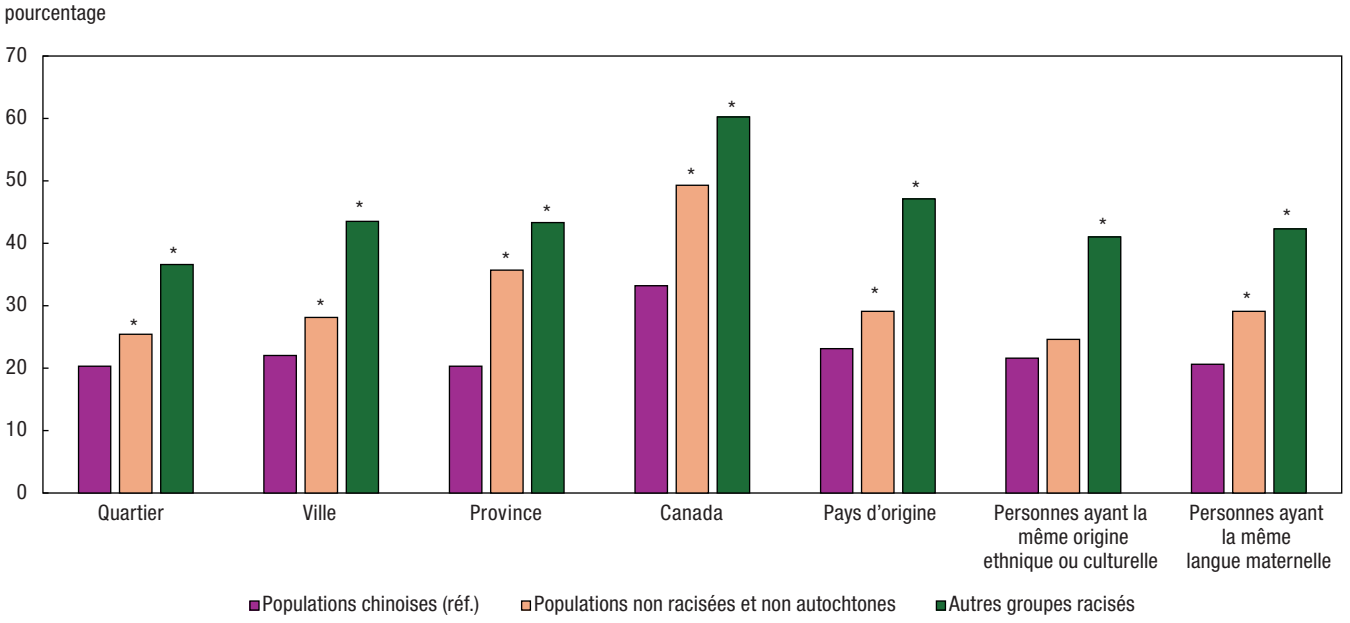
Les types d'incapacité les plus couramment déclarés par les personnes chinoises de 15 à 54 ans étaient l'incapacité liée à la santé mentale (4,8 %), l'incapacité liée à la douleur (4,8 %) et l'incapacité liée à la vision (4,5 %). Parmi les personnes chinoises de 55 ans et plus, 16,4 % avaient une incapacité physique (liée à la mobilité, à la souplesse ou à la dextérité), 14,2 % avaient une incapacité liée à la douleur, 10,8 % avaient une incapacité liée à la vision, et 10,1 % avaient une incapacité liée à l'ouïe. Comme les personnes ayant une incapacité présentent souvent plusieurs types d'incapacité concomitante, les catégories de types d'incapacité ne sont pas mutuellement exclusives.

### Les personnes chinoises avaient un plus faible sentiment d'appartenance à leur quartier que les autres groupes de population

Les personnes chinoises étaient moins susceptibles que les personnes non racisées et non autochtones et que les personnes issues des autres groupes racisés d'avoir un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier, à leur ville, à leur province, au Canada, à leur pays d'origine ou aux personnes ayant la même langue maternelle (graphique 20). Elles étaient également moins susceptibles que les personnes issues des autres groupes racisés d'avoir un très fort sentiment d'appartenance aux personnes ayant la même origine ethnique ou culturelle. En outre, elles étaient plus susceptibles que les personnes issues des autres groupes racisés d'avoir un faible sentiment d'appartenance à chacune de ces communautés (graphique 21)[20].

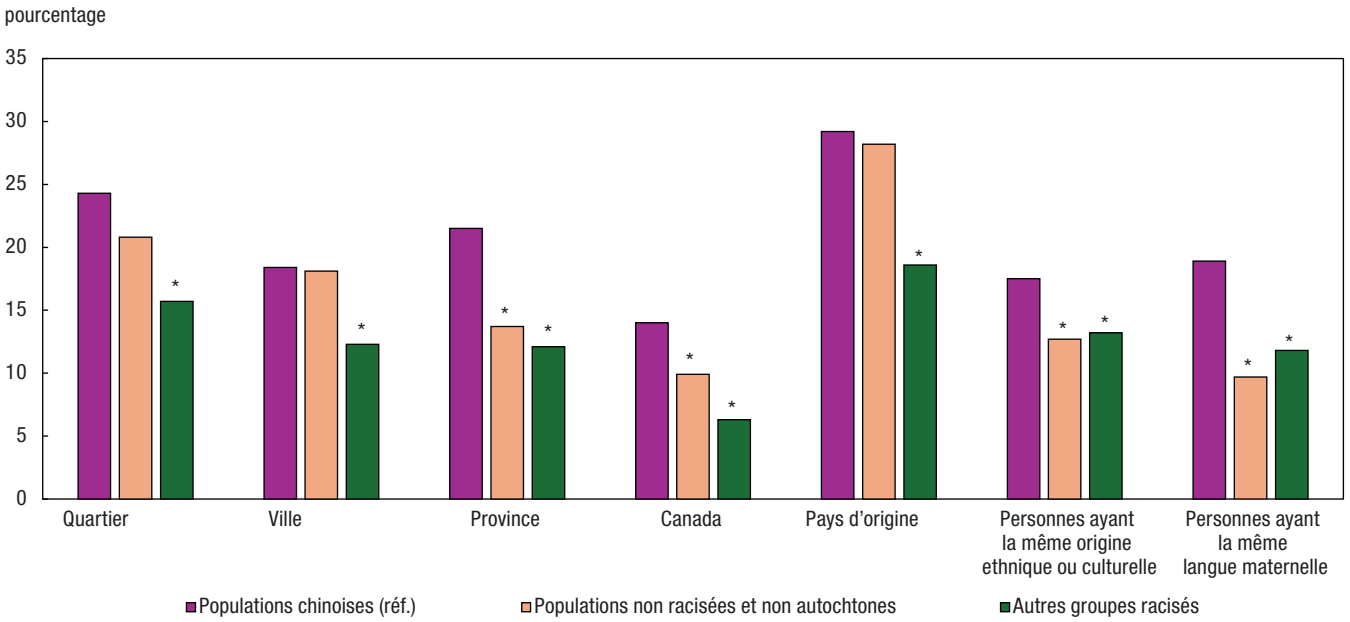
20. Ces données sont tirées de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020, qui a été menée d'août 2020 à février 2021. Les personnes ayant répondu « Aucune opinion » (ce qui diffère de la non-réponse) sont comprises dans le dénominateur. Un « faible sentiment d'appartenance » est défini comme les personnes ayant déclaré un sentiment d'appartenance « plutôt faible » ou « très faible » à la communauté indiquée.

**Graphique 20**
**Proportion de personnes ayant un très fort sentiment d'appartenance à certaines communautés, selon certains groupes de population, Canada, 2020**




* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)
**Note :** Les données sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine sont recueillies uniquement pour les populations nées à l'extérieur du Canada.
**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale – Identité sociale, 2020.

**Graphique 21**
**Proportion de personnes ayant un faible sentiment d'appartenance à certaines communautés, selon certains groupes de population, Canada, 2020**




* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)
**Note :** Les données sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine sont recueillies uniquement pour les populations nées à l'extérieur du Canada.
**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale – Identité sociale, 2020.

Le lieu de naissance jouait un rôle lorsqu'il était question de ces différences. Parmi les autres populations racisées et la population non racisée et non autochtone, les personnes nées à l'extérieur du Canada étaient beaucoup plus susceptibles que celles nées au Canada d'avoir un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier, à leur ville et au Canada, ce qui n'était pas le cas des populations chinoises. Par exemple, la proportion de personnes chinoises nées à l'extérieur du Canada ayant un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier (20,0 %) n'était pas très différente de celle des personnes chinoises nées au Canada (21,4 %). En revanche, cette proportion était nettement inférieure à celle des autres populations racisées nées à l'extérieur du Canada (39,4 %) et à celle de la population non racisée et non autochtone née à l'extérieur du Canada (30,3 %).

Parmi les personnes nées au Canada, on n'observait pas de différence significative dans les proportions de personnes ayant un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier entre les populations chinoises (21,4 %), les populations non racisées et non autochtones (24,7 %) et les autres populations racisées (25,2 %).

Un autre facteur influant sur le sentiment d'appartenance était le fait que les personnes chinoises vivant dans une subdivision de recensement où au moins 20 % de la population était d'origine chinoise étaient plus susceptibles d'avoir un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier (27,1 %) que celles vivant dans une subdivision de recensement où moins de 20 % de la population était d'origine chinoise (16,7 %).

## Les personnes chinoises ayant un plus fort sentiment d'appartenance à leur quartier ont déclaré une plus grande satisfaction à l'égard de la vie

Un peu moins de la moitié des personnes chinoises (49,9 %) ont déclaré une satisfaction élevée à l'égard de la vie (soit une cote de 8 à 10 sur une échelle de 1 à 10), ce qui représente une proportion nettement inférieure à celle de la population non racisée et non autochtone (56,1 %). En particulier, les personnes chinoises nées au Canada étaient moins susceptibles de déclarer une satisfaction élevée à l'égard de la vie (37,3 %) que les personnes non racisées et non autochtones nées au Canada (55,7 %).

Les personnes chinoises éprouvant un plus fort sentiment d'appartenance à leur quartier, à leur ville, à leur province, au Canada ou aux personnes ayant les mêmes origines ethniques ou culturelles déclaraient invariablement une plus grande satisfaction à l'égard de la vie que celles dont le sentiment d'appartenance à ces communautés était plus faible. Par exemple, 68,7 % des personnes chinoises ayant un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier ont déclaré une satisfaction élevée à l'égard de la vie, par rapport à 32,8 % des personnes chinoises ayant un faible sentiment d'appartenance à leur quartier.

Parmi les personnes ayant un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier, il n'y avait pas de différence significative entre la proportion de personnes chinoises ayant une satisfaction élevée à l'égard de la vie (68,7 %) et celle de personnes non racisées et non autochtones (70,9 %). En revanche, parmi les personnes qui n'avaient pas un très fort sentiment d'appartenance à leur quartier, les populations chinoises étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir une satisfaction élevée à l'égard de la vie (45,5 %) que la population non racisée et non autochtone (51,1 %).

## Plus de 6 personnes chinoises sur 10 ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des six dernières années

Bien plus de la moitié (61,4 %) des personnes chinoises ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédant la pandémie de COVID-19 ou pendant la pandémie (l'enquête a été menée d'août 2020 à février 2021)[21]. Plus de la moitié (56,2 %) des personnes chinoises ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination au cours des cinq années précédant la pandémie. En outre, 4 personnes chinoises sur 10 (40,9 %) ont déclaré

21. Les périodes de référence précises des questions posées dans le cadre de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020, menée d'août 2020 à février 2021, étaient « au cours des 5 années avant la pandémie de COVID-19 » et « depuis le début de la pandémie de COVID-19 ». Les questions concernant les deux périodes de référence ont été combinées dans la majeure partie de l'analyse du présent portrait (une réponse « Oui » pour l'une ou l'autre des périodes de référence a été traitée comme « Oui »; une réponse « Non » pour les deux périodes de référence a été traitée comme « Non »; et les combinaisons de « Non » pour une période de référence et de non-réponse pour une autre ont été traitées comme des cas de non-réponse et ont été exclues de l'analyse).

avoir été victimes de discrimination pendant la pandémie, ce qui représente une proportion supérieure à celle de tout autre groupe racisé[22].

Les types de discrimination les plus couramment vécus par les personnes chinoises étaient la discrimination fondée sur la race ou la couleur de la peau (43,9 %), l'origine ethnique ou culturelle (36,9 %), la langue (26,6 %) ou l'apparence physique (14,6 %). La discrimination fondée sur la langue ciblait une proportion plus importante de personnes chinoises nées à l'extérieur du Canada (31,2 %) que de personnes chinoises nées au Canada (10,8 %).

La désagrégation des données met en lumière d'autres formes de discrimination. Parmi les femmes chinoises, 16,2 % ont déclaré avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre; cette proportion était nettement plus faible chez les femmes nées en Chine (9,1 %) que chez les femmes ayant déclaré d'autres lieux de naissance (23,2 %).

Les personnes chinoises de 15 à 29 ans étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination fondée sur l'âge (16,0 %) que celles de 30 à 64 ans (6,6 %); au sein de l'ensemble de la population chinoise et chez les personnes chinoises âgées de 65 ans et plus, cette proportion s'établissait à 10,3 %.

Parmi les personnes chinoises ayant une incapacité, 5,0 % ont déclaré avoir été victimes de discrimination fondée sur le fait de vivre avec une incapacité. Cette proportion était comparable à celle des autres groupes racisés (5,3 %) ou à celle de la population non racisée et non autochtone (7,5 %).

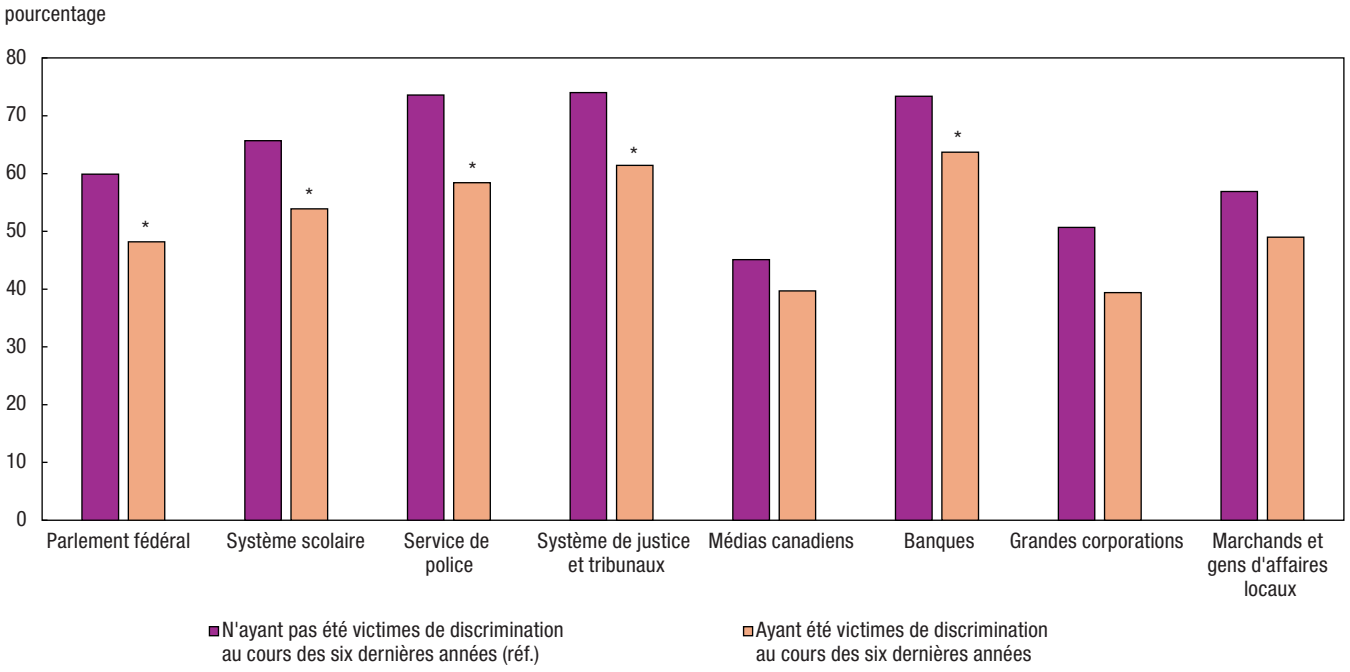
Les situations les plus courantes au cours desquelles les personnes chinoises ont été victimes de discrimination étaient dans un magasin, une banque ou un restaurant (41,7 %), et au travail ou au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement (21,5 %). Parmi les personnes chinoises qui fréquentaient l'école pendant la période de l'enquête ou qui avaient obtenu leur diplôme de 2015 à 2021, 32,1 % ont déclaré avoir été victimes de discrimination à l'école ou en suivant des cours. En outre, de plus petites proportions de personnes chinoises ont déclaré avoir été victimes de discrimination au moment de traverser la frontière vers le Canada[23] (5,1 %), dans leurs rapports avec la police (4,9 %), dans leurs rapports avec les tribunaux (2,9 %) ou dans d'autres situations (12,7 %).

## Les personnes chinoises ayant été victimes de discrimination avaient moins confiance dans les institutions

Les personnes chinoises ayant fait l'objet de discrimination étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir une grande confiance dans les institutions que les personnes chinoises n'ayant pas été victimes de discrimination. Ces institutions comprenaient le Parlement fédéral, le système scolaire, le service de police, le système de justice et les tribunaux, les banques et les grandes corporations (graphique 22). De plus, les personnes chinoises ayant été victimes de discrimination étaient nettement plus susceptibles que celles n'ayant pas subi de discrimination d'avoir une faible confiance dans le système de justice et les tribunaux (14,0 % par rapport à 7,6 %) ainsi que dans les banques (9,5 % par rapport à 3,4 %)[24].

22. Lorsqu'on examine chaque groupe racisé sans test de signification, la proportion des populations chinoises était plus élevée que celle de tout autre groupe racisé. Les tests de signification ont révélé que la proportion des populations chinoises ayant fait l'objet de discrimination pendant la pandémie (40,9 %) était nettement plus élevée que celle des populations noires (29,3 %), des populations sud-asiatiques (24,0 %) et de tous les autres groupes racisés (23,7 %). Une catégorie agrégée a été créée pour tous les autres groupes racisés en raison de la taille de l'échantillon.
23. Ces données sont tirées de l'Enquête sociale générale – Identité sociale de 2020, qui a été menée d'août 2020 à février 2021.
24. Les répondants ont évalué la confiance sur une échelle de 1 à 5; 1 étant la note plus faible et 5, la plus élevée. Les réponses de 4 ou 5 ont été classées comme une « grande confiance », les réponses de 3 comme une « confiance moyenne » et les réponses de 1 ou 2 comme une « faible confiance ». Les personnes n'ayant pas répondu à la question ont été exclues de l'analyse.

**Graphique 22**
**Proportion des populations chinoises ayant une grande confiance dans certaines institutions, selon les expériences de discrimination, Canada, 2020**




* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)
**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale – Identité sociale, 2020.

Ces données peuvent également être ventilées selon le type de discrimination vécue. Les personnes chinoises ayant été victimes de discrimination dans un magasin, une banque ou un restaurant étaient nettement plus susceptibles que celles n'ayant pas subi une telle discrimination d'avoir une faible confiance dans les banques (10,8 % par rapport à 4,2 %) et les grandes corporations (23,1 % par rapport à 13,3 %). Celles ayant été victimes de discrimination au travail ou au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement étaient aussi plus susceptibles d'avoir une faible confiance dans les grandes corporations (26,6 %) que celles n'ayant pas fait l'objet de discrimination dans ce contexte (14,7 %).

De plus, les personnes chinoises ayant été victimes de discrimination à l'école ou en suivant des cours étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une faible confiance dans le système scolaire (24,7 %)[25] que les personnes chinoises ayant subi uniquement de la discrimination en dehors du cadre scolaire (8,8 %) ou que les personnes chinoises n'ayant pas été victimes de discrimination (8,9 %).

## Conclusion

L'histoire des populations chinoises au Canada remonte à plus de 200 ans. En 2021, plus du quart des personnes chinoises au Canada sont nées au pays. Les lieux de naissance des personnes chinoises nées à l'extérieur du Canada et les lieux de naissance des parents des populations chinoises de deuxième génération étaient variés, les plus courants étant la Chine, Hong Kong, l'Asie du Sud-Est et Taïwan. Les influences historiques sur l'immigration chinoise au Canada étaient complexes; de nombreuses personnes sont venues au Canada pour saisir des occasions économiques, et d'autres, en particulier celles en provenance d'Asie du Sud-Est, pour fuir des conflits.

Les populations chinoises différaient sur de nombreux aspects socioculturels. Par exemple, 8 personnes chinoises nées en Chine sur 10 ont déclaré n'avoir aucune religion ou avoir une perspective séculière, tandis que la majorité des personnes chinoises nées en Asie du Sud-Est ont déclaré une religion, principalement le bouddhisme ou le

25. Ce chiffre doit être interprété avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon.

christianisme. Les personnes chinoises parlaient diverses langues, lesquelles variaient selon le lieu de naissance : certaines des langues les plus courantes étaient l'anglais, le mandarin, le cantonais, le min nan (y compris le taïwanais), le wu (y compris le shanghaïen), le vietnamien et le hakka. Les populations chinoises étaient le seul groupe racisé dont le nombre de personnes âgées était plus élevé que le nombre d'enfants de moins de 15 ans; la grande majorité des personnes âgées chinoises (97,3 %) sont nées à l'extérieur du Canada, tandis que 81,0 % des enfants chinois sont nés au Canada.

Les populations chinoises présentaient également des différences sur le plan socioéconomique. Alors qu'environ les trois cinquièmes des personnes chinoises de 25 à 54 ans détenaient un baccalauréat ou un grade supérieur, ce ne sont pas toutes les personnes titulaires d'un tel diplôme qui ont trouvé un emploi correspondant à leur niveau de scolarité, en particulier si elles avaient terminé des études à l'extérieur du Canada. Les personnes chinoises qui n'avaient pas fait des études postsecondaires étaient beaucoup plus susceptibles d'être en chômage ou d'exercer des professions dans le domaine de la vente et des services. On observait un niveau élevé d'inégalité du revenu parmi les populations chinoises : celles-ci étaient plus susceptibles que l'ensemble de la population de se situer dans le décile de revenu supérieur, mais aussi plus susceptibles de faire partie du décile de revenu inférieur. Les personnes chinoises affichaient des taux de propriété élevés, mais elles étaient plus susceptibles que la plupart des autres groupes de population de consacrer une part importante de leur revenu aux coûts du logement, et ce, avant même les hausses des taux d'intérêt en 2022 et 2023.

Les personnes chinoises ont rencontré des obstacles en matière d'inclusion sociale : plus des trois cinquièmes ont indiqué qu'elles avaient été victimes de discrimination au cours des six dernières années, et il y avait une corrélation entre leurs expériences de discrimination et leur plus faible confiance dans les institutions gouvernementales, les banques et les grandes corporations. Les personnes chinoises avaient également un sentiment d'appartenance à leur quartier moins élevé que les personnes non racisées et non autochtones ou les autres groupes racisés, ce qui était en corrélation avec une satisfaction globale à l'égard de la vie plus faible.

Une lacune importante dans les données sur les populations chinoises concerne les renseignements sur la richesse nette, qui peuvent, dans certains cas, différer des renseignements sur le revenu; le fait d'en savoir plus sur la richesse nette permettrait de brosser un tableau plus clair de la stratification économique au sein des populations chinoises. Ces données présentent un intérêt pour les populations chinoises, car elles pourraient aider à mieux comprendre la situation des ménages à faible revenu qui sont propriétaires de leur logement. Les données pourraient également fournir des renseignements sur les relations entre le revenu et la richesse, ce qui est pertinent, car la répartition du revenu au sein de la population chinoise est différente de celle des autres groupes de population. D'autres domaines faisant l'objet d'analyses détaillées comprennent les obstacles que doivent surmonter les personnes ayant fait des études à l'étranger et, dans certains cas, celles qui ont fait leurs études au Canada, pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences, ainsi que les obstacles liés à la langue. En outre, il serait utile de comprendre davantage les raisons sous-jacentes à un sentiment d'appartenance plus faible.

## Références


Affaires mondiales Canada. (2024, 4 juin). *Déclaration de la ministre des Affaires étrangères à l'occasion du 35e anniversaire des événements de la place Tiananmen.* https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/06/declaration-de-la-ministre-des-affaires-etrangeres-a-loccasion-du-35e-anniversaire-des-evenements-de-la-place-tiananmen.html

Assemblée législative de la Colombie-Britannique. (2025a). 1872 – Indigenous and Chinese Peoples Excluded from the Vote. *Discover Your Legislature.* Page consultée le 2 avril 2025. https://www.leg.bc.ca/learn/discover-your-legislature/1872-indigenous-and-chinese-peoples-excluded-from-the-vote

Assemblée législative de la Colombie-Britannique. (2025b). 1923 - The Federal Government Prohibits Chinese Immigration. *Discover Your Legislature.* Page consultée le 4 avril 2025. https://www.leg.bc.ca/learn/discover-your-legislature/1923-federal-government-prohibits-chinese-immigration

Chen, W. H. et Hou, F. (2019). Mobilité intergénérationnelle au chapitre de la scolarité et résultats sur le marché du travail : variation parmi la deuxième génération d'immigrants au Canada. *Direction des études analytiques : documents de recherche,* nº 418, produit nº 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019006-fra.htm

Childs, S., Finnie, R. et Mueller, R. E. (2015, septembre). Why do so many children of immigrants attend university? Evidence for Canada. *Journal of International Migration and Integration, 18*(1).

Chui, T., Tran, K. et Flanders, J. (2005, printemps). Les Chinois au Canada : un enrichissement de la mosaïque culturelle. *Tendances sociales canadiennes*, produit nº 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. (2021, juin). *Le Canada comme terre d'accueil : des mesures spéciales en matière d'immigration et d'asile sont nécessaires de toute urgence pour les hongkongais.* Ottawa, Chambre des communes.

Élections Canada. (2021). L'histoire du vote au Canada, troisième édition. Gatineau, Québec, Directeur général des élections du Canada. https://www.elections.ca/res/his/WEB_EC%2091135%20History%20of%20the%20Vote_Third%20edition_FR.pdf

Élections Colombie-Britannique. (2025). *Electoral History of BC.* Page consultée le 2 avril 2025. https://elections.bc.ca/2024-provincial-election/outreach-and-education/electoral-history-of-bc/

Emploi et Immigration Canada. (1982). *Les Réfugiés indochinois : la réponse canadienne, 1979 et 1980*. Produit nº MP23-60/1982F au catalogue.

Gellatly, G. et Morissette, R. (2019, 29 janvier). Propriétés résidentielles appartenant à des immigrants à Toronto et à Vancouver. *Aperçus économiques*, produit nº 11-626-X, nº 087 au catalogue de Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2019001-fra.htm

Hou, F. (2020, 12 septembre). The resettlement of Vietnamese refugees across Canada over three decades. *Journal of Ethnic and Migration Studies, 47*(21), 4817-4834.

Hou, F. et Bonikowska, A. (2015, octobre). L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada. *Direction des études analytiques : documents de recherche*, produit nº 11F0019M, nº 370 au catalogue de Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2015370-fra.htm

Hou, F. et Ngo, A. (2021, 26 mai). Différences dans la situation de logement des aînés plus âgés selon la langue maternelle. *Rapports économiques et sociaux*, produit nº 36-28-0001au catalogue de Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021005/article/00003-fra.htmF

Krahn, H. et Taylor, A. (2005, septembre). Resilient teenagers: explaining the high educational aspirations of visible-minority youth in Canada. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de la migration internationale, 6*(3-4), 405-434.

Metro Vancouver. (2025). *Role of Metro Vancouver*. Metro Vancouver. Page consultée le 15 juillet 2025. https://metrovancouver.org/services/electoral-area-a/role-of-metro-vancouver

Musée canadien de l'immigration du Quai 21. (2025). Acte de l'immigration chinoise, 1885. Musée canadien de

l'immigration du Quai 21. https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/acte-de-l-immigration-chinoise-1885

Parcs Canada. (2023). *Lieu historique national du Quartier-Chinois-de-Victoria.* Page consultée le 2 avril 2025. https://parcs.canada.ca/culture/designation/lieu-site/quartier-chinois-victoria-chinatown

Patrimoine canadien. (2025, 1er mai). *Événements marquants de l'histoire des communautés asiatiques au Canada.* https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mois-patrimoine-asiatique/evenements-importants.html

Pianosi, R., Presley, L., Buchanan, J., Lévesque, A., Savard, S. et Lam, J. (2023, 1er décembre). Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et méthodes. *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada*, produit nº 89-654-X au catalogue de Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2023004-fra.htm

Statistique Canada. (1882). Tableau III : Population par nationalités. *Recensement du Canada, 1880-81*, vol. I. https://publications.gc.ca/site/fra/9.828009/publication.html

Statistique Canada. (1935). Tableau 16 – Origine raciale classifiée par groupes d'âge quinquennaux et sexe, par provinces, 1931. *Septième Recensement du Canada, 1931,* vol. III. https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/CS98-1931-3.pdf

Statistique Canada. (2008, 22 avril). Aperçu du recensement – Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger. *Tendances sociales canadiennes*, produit nº 11-008-X au catalogue. https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11-008-x/2008001/article/10556-fra.pdf?st=y3Zda6Ff

Statistique Canada. (2016, 29 juin). 150 ans d'immigration au Canada. *Mégatendances canadiennes,* produit nº 11-630-X au catalogue. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2016006-fra.htm

Statistique Canada. (2025, 24 janvier). *Tableau 14-10-0440-01 : Caractéristiques de la population active selon le groupe de minorités visibles, données annuelles* [tableau de données]. Page consultée le 2 avril 2025.

Ville de Vancouver. (2017, 20 octobre). *Historical Discrimination Against Chinese People in Vancouver – Appendix 1: Preliminary Research.* Conseil municipal de Vancouver. https://council.vancouver.ca/20171031/documents/rr1.pdf